



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1747^e SÉANCE: 21/22 OCTOBRE 1973

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1747)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010)	1

24 p.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York le dimanche 21 octobre 1973, à 21 heures.

Président : sir Laurence McINTYRE (Australie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1747)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010).

La séance est ouverte à 22 h 15.

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je suis reconnaissant aux membres du Conseil d'avoir accepté si rapidement d'assister à cette séance que j'ai convoquée à la demande urgente des représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010)

2. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Conformément à la décision prise lors de la 1743^{ème} séance et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants de l'Egypte, d'Israël et de la République arabe syrienne à prendre place à la table du Conseil pour participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Zayyat (Egypte), M. Y. Tekoah (Israël) et M. H. Kalani (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Conformément à d'autres décisions adoptées à des séances antérieures, je propose également, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Nigéria et de l'Arabie Saoudite à participer à cette discussion sans droit de vote. Je leur demande d'occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils prendront place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ogbu (Nigéria) et M. J. Baroody (Arabie Saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : J'attire l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique [S/11036].

5. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont demandé que soit convoquée cette réunion du Conseil sous un seul motif : prendre des mesures communes et présenter au Conseil une proposition conjointe en vue de parvenir à un cessez-le-feu immédiat sur place et d'amener les parties à entamer rapidement des négociations, sous des auspices appropriés, en vue d'instaurer une paix juste et durable, fondée sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967.

6. Comme les membres du Conseil le savent, les combats tragiques qui durent depuis dix-sept jours sont féroces et coûtent très chers. Nous pensons que la prolongation de la guerre ne sert pas les intérêts des parties ou des peuples de la région et que sa poursuite fait courir des risques graves à la paix du monde. Pour cette raison, le président Nixon a accepté que le secrétaire d'Etat Kissinger, répondant à une invitation du secrétaire général Brejnev, se rende à Moscou. A la suite des discussions qui ont eu lieu, le Conseil est saisi du projet de résolution élaboré conjointement par les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique aux termes duquel nos deux gouvernements demandent au Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates.

7. Qu'il me soit permis de faire quelques brefs commentaires sur les trois courts paragraphes de ce projet de résolution; en effet, ils sont clairement rédigés et leur teneur tombe sous le sens.

8. Au paragraphe 1, on demande un cessez-le-feu immédiat. A notre avis, et de l'avis de l'Union soviétique, il s'applique non seulement aux parties directement inté-

ressées mais aussi à ceux qui se sont joints aux combats en envoyant des unités. On demande, dans ce paragraphe, la cessation des combats dans les positions qu'occupent maintenant les deux parties. Nous pensons que douze heures devraient amplement suffire pour permettre l'application pratique de ce paragraphe.

9. Au paragraphe 2, on demande l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans toutes ses parties après le cessez-le-feu. Les membres du Conseil, de même que les parties intéressées, connaissent très bien cette résolution, point n'est besoin d'entrer dans les détails. Ce paragraphe est lié au paragraphe 3, dans lequel il est demandé que commencent immédiatement des négociations entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous pensons que des événements tragiques des dix-sept derniers jours doit sortir une détermination nouvelle, une tentative nouvelle en vue d'éliminer les causes fondamentales de la guerre qui a fait rage au Moyen-Orient si fréquemment et si tragiquement. Un autre répit entre deux guerres ne suffirait tout simplement pas. Pour notre part, tant les Etats-Unis que l'Union soviétique sont prêts à mettre leurs bons offices conjoints à la disposition des parties afin de faciliter le processus de négociation.

10. Enfin, je tiens à faire savoir au Conseil que l'Union soviétique et les Etats-Unis croient qu'il devrait y avoir immédiatement échange de prisonniers de guerre. Nous pensons que ce moment est un moment historique pour le Conseil. Nous pensons que celui-ci, en s'acquittant de sa responsabilité primordiale en matière de paix et de sécurité, peut apporter une contribution majeure à ce but en adoptant promptement ce projet de résolution.

11. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Au Moyen-Orient, la guerre continue faute d'un règlement politique. Voilà déjà trois semaines que des combats acharnés et sanglants se poursuivent, entraînant des pertes en vies humaines et des destructions. La situation existant dans cette région du monde est lourde de menaces sérieuses pour le maintien de la paix internationale. Le danger ainsi créé exige que le Conseil prenne sans aucun délai des mesures urgentes, non seulement pour faire cesser les effusions de sang, mais aussi pour parvenir sur le plan pratique à un règlement pacifique fondé sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité adoptée le 22 novembre 1967. On sait qu'au cours des derniers jours des consultations multilatérales intensives ont eu lieu, et notamment des rencontres à un niveau élevé, en vue de mettre un terme à la guerre au Moyen-Orient. A la suite de ces consultations, l'Union soviétique, avec les Etats-Unis d'Amérique, présente actuellement au Conseil un projet de résolution [S/11036] visant à la cessation des activités militaires et à l'application pratique immédiate de la résolution 242 (1967) sur un règlement politique au Moyen-Orient. Ce projet de résolution tend à ce que le Conseil demande à toutes les parties aux présents combats de cesser le feu et de mettre fin à toute activité militaire immédiatement, douze heures au plus tard après le moment de l'adoption de ce projet de résolution par le Conseil, dans les positions qu'elles occupent actuellement. Aux termes du

projet, le Conseil demanderait également aux parties en cause de commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil dans toutes ses parties. En outre, le projet tend à ce que le Conseil décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'évolution dangereuse des événements au Moyen-Orient, qui va à l'encontre de la détente réalisée dernièrement, exige que tous ceux qui s'intéressent au renforcement de la cause de la paix s'efforcent d'urgence d'orienter le cours des événements dans cette région vers un règlement rapide, dans des conditions équitables et pacifiques. Il n'y a pas de temps à perdre. La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité doit agir sans délai, conformément à la Charte, et prendre les décisions nécessaires dès aujourd'hui, à la présente séance, et la délégation soviétique adresse un appel dans ce sens à tous les membres du Conseil.

12. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : J'invite maintenant le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil, et je lui donne la parole.

13. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne peux pas aller contre ma conscience en gardant le silence en cette séance très importante du Conseil qui réaffirme que, comme le monde entier le sait déjà, les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, jouent de nouveau au jeu de la politique de puissance et des sphères d'influence.

14. En 1947, en raison du partage de la Palestine, l'Etat usurpateur d'Israël a été créé par ces deux puissances, qui avaient l'appui de leurs Etats clients. La création d'Israël a procédé de plusieurs raisons. Mais l'artisan principal en a été feu le président Harry Truman. Il a sans vergogne jeté par-dessus bord le droit à l'autodétermination du peuple palestinien; il ne s'est pas contenté d'opter pour que les Palestiniens soient dépossédés de leur patrie, mais il a fait pression sur beaucoup d'Etats qui, après la seconde guerre mondiale, avaient besoin de l'aide des Etats-Unis. Et tout cela, M. Truman l'a fait contrairement aux avis de son département d'Etat. Il ne cessait de dire, plein de lui-même, "mais pour qui se prennent ces experts en pantalon rayé pour donner des ordres au Président des Etats-Unis ?". Cet ancien marchand de chemises du Kansas en savait plus long que les spécialistes de son département d'Etat, qui lui disaient que le partage de la Palestine et la création d'un Etat juif au Moyen-Orient causeraient des ennuis sans fin et finiraient par lui aliéner les Etats arabes. A ce qu'on dit, le président Truman aurait riposté qu'il avait, parmi ses électeurs, beaucoup de Juifs et bien peu d'Arabes.

15. Trente ans avant le partage de la Palestine, Arthur Balfour avait obtenu le consentement des sionistes anglais à la déclaration équivoque et déplorable qui porte son nom. Les Rothschild l'avaient approuvée, la considérant comme la clef de voûte de l'Etat juif. La raison pour laquelle Balfour s'était rallié aux sionistes apparaît clairement dans un livre relativement récent de sir John Glubb. Comme beaucoup d'autres, je connais cette raison depuis les

années 20, lorsque, jeune homme, j'ai commencé à étudier sérieusement les politiques perfides consacrées à Versailles à la fin de la première guerre mondiale. Je ne saurais mieux faire que de citer sir John Glubb, qui dit dans un de ses livres :

“Il faut se rappeler où en était la guerre en 1917. La Russie avait cessé de se battre et toute la force de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie s'était abattue sur les alliés. Quand la Déclaration Balfour a été publiée, on se demandait même si la Grande-Bretagne et la France allaient rester indépendantes. Le meilleur moyen, le seul peut-être, de repousser l'offensive allemande au printemps de 1918 était d'amener les Etats-Unis à entrer en guerre. On a dit au Gouvernement britannique que la meilleure façon d'y parvenir serait de gagner l'opinion juive, étant donné la puissante influence des Juifs éminents d'Amérique.”

16. Comment s'étonner que les Allemands, dans les années 20, aient considéré les Juifs comme leurs ennemis ? Après et même pendant la République de Weimar, ils pensaient avoir été vendus par les Juifs, puisque le Kaiser, en 1898, n'avait pas réussi...

17. M. TEKOAÏ (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne pense pas, monsieur le Président, qu'à un moment pareil les Membres de l'ONU devraient être obligés d'écouter un plaidoyer en faveur d'Hitler, des théories hitlériennes et de la politique nazie.

18. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je crois que je vais laisser le représentant de l'Arabie Saoudite parler pour l'instant, mais, comme il m'est déjà arrivé de le faire auparavant, je lui demanderai instamment de limiter ses observations à des points qui, à mon avis, rentrent dans le cadre de nos débats. Il peut poursuivre.

19. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais répondre à l'observation du Président. Je tiens à préciser, avec tout le respect que je lui dois, que je n'ai pas mentionné Hitler. Mais ce monsieur voulait m'interrompre. Ne puis-je donc dire que des choses qu'il aime entendre ? Moi, je ne l'interromps jamais. Il a dit, à propos des Arabes, beaucoup de choses erronées, et je ne l'ai jamais interrompu pour autant. Aussi me paraît-il inapproprié de faire une remarque quelconque sur la façon dont je devrais m'exprimer. S'il a mauvaise conscience, qu'il la purifie et il retrouvera le calme. Puis-je continuer ?

20. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Vous le pouvez.

21. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne veux pas qu'il m'interrompe, et s'il le fait, par Jupiter, je l'interromprai aussi.

22. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : J'espère que le représentant de l'Arabie Saoudite tiendra compte de ma demande. Il peut continuer.

23. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci de votre amabilité.

24. Faut-il s'étonner que les Allemands, en 1920, aient considéré les Juifs comme des ennemis ? C'est là ce que j'avais commencé à dire lorsque j'ai été interrompu. Je cite une fois encore le livre de sir John Glubb :

“Le Mandat de la Palestine, conféré par la Société des Nations, comprenait essentiellement des dispositions favorables aux Juifs, bien que les Juifs ne représentassent à cette époque que 7 p. 100 de la population. Les mots “Juifs” ou “sionistes” apparaissent douze fois dans le Mandat. Les Arabes, qui représentaient 93 p. 100 de la population, ne sont pas mentionnés une seule fois.”

25. Quel genre de mandat était-ce là ? Quel genre d'affaires a été traité à Versailles ? C'est là un semblant de justice. Faut-il s'étonner que la Société des Nations ait ouvert la voie à la seconde guerre mondiale ? J'étais à Londres en 1937 — ou était-ce en 1936 ? — lorsque sir Neville Chamberlain envoya son frère Austin à Mussolini pour lui dire qu'il avait le feu vert pour son aventure en Ethiopie à condition que Mussolini ne s'allie pas avec les Allemands. Voilà pourquoi la Société des Nations a échoué. On voulait vendre à l'encan les populations d'Asie et d'Afrique.

26. D'où la pose de cette pierre angulaire que fut la création d'Israël par Balfour. Le président Truman a, dès le début, aidé à l'édification de cette structure. Balfour a agi pour sauver la Grande-Bretagne et son empire d'une défaite possible que les Allemands menaçaient de lui infliger en 1917 ; Truman obtint ainsi le vote massif des Juifs et, grâce aux sionistes, il obtint également les votes des Gentils qui avaient subi un lavage de cerveaux de leur part. Ainsi, dès le début, la justice a été jetée par les fenêtres de Downing Street et, plus tard, par les fenêtres de la Maison-Blanche et les Palestiniens ont été vendus à l'encan sur la Tamise et le Potomac. Où est maintenant l'Empire britannique que Balfour, puis Churchill ont essayé de sauver ? Il a disparu lui aussi. Qu'est-il arrivé aux Etats-Unis depuis que Truman et les présidents qui lui ont succédé ont aidé à créer Israël et lui ont apporté leur appui ? Je vous laisse le soin de donner la réponse, à vous, membres du Conseil de sécurité. Des milliards et des milliards de dollars américains sont dilapidés pour maintenir Israël, cet Etat usurpateur qui a voulu régner sur le monde arabe.

27. Qu'ont fait les Arabes — à 3 000 miles de Londres — aux Britanniques pour que ceux-ci leur fassent subir cette tragédie ? Ils se sont battus avec les Britanniques pendant la première guerre mondiale. C'est la perfidie de Balfour qui les a envoyés à vau-l'eau dans la Tamise.

28. Qu'ont fait les Palestiniens et les Arabes aux Américains et à leur chef d'Etat, feu Harry Truman, comme aux autres présidents des Etats-Unis, pour mériter que les Etats-Unis les traitent avec tant d'inimitié ? L'Amérique est éloignée de 3 000 à 6 000 miles des rives de la Palestine. Mon cher monsieur Scali, vous êtes un journaliste éminent et un homme d'Etat. Avons-nous jamais menacé le peuple ou le Gouvernement américain depuis que ce pays s'est libéré des Britanniques en 1776 ? L'avons-nous fait ? Vous pouvez choisir d'observer le silence et de ne pas exercer votre droit de réponse, mais je serais heureux que vous me citiez un seul cas où le peuple arabe a porté atteinte aux

Etats-Unis. Qu'avons-nous fait à votre M. Nixon, au Congrès et au Sénat des Etats-Unis pour qu'ils prennent fait et cause en faveur des usurpateurs qui sont parmi nous ? Nous vous avons ouvert nos portes. Ce sont des sociétés occidentales, et non pas des sociétés russes, qui ont développé nos ressources en pétrole et en d'autres matières. Nous avons à maintes reprises prévenu les gouvernements américains qu'il n'y aurait pas de paix aussi longtemps qu'ils soutiendraient les sionistes, surtout sur le plan militaire. Ils ont fait la sourde oreille à nos prières et à nos avertissements.

29. Je me rappelle qu'en 1967 j'étais assis à cette table et j'ai posé la même question au représentant des Etats-Unis, mon cher monsieur Scali. Je lui ai demandé de dire à son gouvernement de nous laisser tranquilles. Vous ne l'avez pas fait. Et ce jour-là, arrivant de Genève, j'ai lu dans le *New York Times*, non, pas dans le *New York Times*, c'est en fait l'opinion de feu Robert Kennedy, qui appartenait au parti démocrate et de Nelson Rockefeller, qui appartenait au parti républicain, et qui, chacun, voulant s'assurer de ne pas être battu par l'autre, disait, et je paraphrase : "Quelle bonne chose que les sionistes battent les Arabes. Ils leur apportent la civilisation." J'ai répondu : "Quelle sorte de civilisation ? Celle des *hot dogs* et des mini-jupes ?" Je pense qu'aujourd'hui les mini-jupes ont raccourci et que les *hot dogs* ne valent pas grand-chose.

30. Voilà ce qui est arrivé aux Etats-Unis : ils ont gaspillé leurs ressources afin d'éliminer le monde arabe.

31. J'en viens maintenant aux Russes. Riez, riez : la phase No 5 va arriver, alors le dollar tombera à 10 cents et nous souffrirons tous. Comme je l'ai dit, j'en viens maintenant aux Russes. Après la seconde guerre mondiale, les Russes n'avaient pratiquement aucune influence au Moyen-Orient et presque aucune chance de mettre le pied dans cette région. Vous souvenez-vous, mon bon ami, l'ambassadeur Malik, de l'époque McCarthy aux Etats-Unis ? Les communistes russes étaient des ogres; on disait qu'ils voulaient détruire le monde occidental. De nombreux Américains innocents qui n'étaient pas communistes étaient néanmoins considérés comme des traîtres parce qu'ils tenaient parfois des propos justes à l'égard des Russes, disant que sans eux le monde occidental aurait été écrasé par Hitler. On avait oublié cela; on avait la mémoire courte. Cependant, comme toute autre grande puissance, vous désiriez mettre le pied au Moyen-Orient. Pour quelle raison ? Je n'entrerai pas dans le détail à cet égard.

32. Mais les Russes n'avaient pratiquement aucune influence au Moyen-Orient et presque aucune chance de poser le pied dans la région. Les Etats-Unis, par leur appui aux sionistes, leur ont donné une occasion unique. Je me rappelle encore la façon dont M. Gromyko discutait avec la délégation américaine à Lake Success, car vous devez vous souvenir que j'étais présent à ces réunions de Lake Success. M. Gromyko s'en est pris à la délégation américaine à l'ONU à Lake Success pour avoir demandé de différer le vote sur le partage de la Palestine de quelques jours, afin que l'on ait la possibilité de rechercher une autre solution. M. Gromyko insistait pour un vote rapide et il me semblait à cette époque que tant les Russes que les Américains

faisaient chacun de leur mieux pour obtenir les faveurs sionistes. Je parle à titre personnel; c'est là ce qu'il m'a semblé, et mon impression première fut justifiée par ce qui survint plus tard.

33. C'était pour l'Union soviétique une bonne occasion de pénétrer dans l'arène du Moyen-Orient; mais à peine le partage fut-il voté, en 1947, et Israël reconnu par M. Truman, en mai 1948, que les sionistes tournèrent le dos à l'Union soviétique. L'autre jour encore, M. Tekoah vous a pris à partie, monsieur Malik : il vous a rappelé que vous aviez voté en faveur du partage et s'est demandé comment vous en étiez venu à tourner maintenant le dos à cet Etat usurpateur.

34. Les sionistes tournèrent le dos à l'Union soviétique; ils savaient de quel côté étaient leurs intérêts et où était l'argent à cette époque. Où ? Aux Etats-Unis, bien entendu. De 1948 jusqu'au début des années 50, le Gouvernement des Etats-Unis a dominé le monde arabe et s'est assuré que l'Union soviétique serait bloquée par ce que l'on appelait "la couche septentrionale de défense" : la Turquie, l'Iran et tous les pays tels que le Pakistan, l'Inde, l'Afghanistan, qui formaient cette couche septentrionale. Je n'ai pas besoin de vous expliquer ce que c'est; j'en fais mention pour ceux qui aimeraient savoir ce que signifiait "la couche septentrionale de défense".

35. Enfin, M. Dulles commit une erreur stupide, se mit le doigt dans l'œil, pour employer une expression familière, et opposa un refus à feu le président Gamal Abdel Nasser à propos du financement du barrage d'Assouan. L'Union soviétique était disposée à venir en aide à l'Egypte, et le reste appartient à l'histoire.

36. En bref, le Moyen-Orient est immédiatement devenu l'échiquier sur lequel les Etats-Unis et l'Union soviétique ont joué leur jeu d'échecs politique, non avec des pions de bois, mais avec la destinée des peuples de la région. Qui peut réfuter ce que je viens de dire ?

37. Un jour nous sommes avec vous; un autre jour nous ne sommes pas avec vous; un jour nous aidons telle partie; un autre jour, nous arrivons à un accord. Ont-ils interrogé votre gouvernement, mon bon ami de la Chine ? Je ne crois pas que Pékin ait même eu le temps de réfléchir à ce pacte Kissinger-Brejnev. Aux dépens de qui ? Par nécessairement aux dépens des peuples arabes, mais aux dépens des Palestiniens, qui sont le peuple autochtone de cette terre dont ils ont été chassés par le terrorisme perpétré par les sionistes dans les années 20, lorsque, comme le sait mon excellent ami sir Donald Maitland, un spécialiste des questions arabes, ils pendaient aux arbres les Tommies et bombardaient l'hôtel du roi David où travaillaient les fonctionnaires chargés de l'application du Mandat. Il sait aussi comment ils ont tué lord Moyne, quel chantage ils ont exercé sur le Royaume-Uni et comment, finalement, le Royaume-Uni a vu qu'il avait commis une erreur et envoya diverses commissions royales, dont la dernière fut la Commission Peel. Le Royaume-Uni a regretté ce qui s'était passé, mais, en fin de compte, il fut entraîné dans la seconde guerre mondiale dont il sortit dans un état voisin de la faillite.

38. C'est alors que les Etats-Unis vinrent financièrement au secours des Alliés et, en fin de compte, le Royaume-Uni renvoya l'ensemble de la question à l'ONU, tout comme le Royaume-Uni avait laissé la question du Mandat aux hommes politiques de Versailles qui ont fait litière des Palestiniens.

39. Je me souviens bien. J'étais là. L'ambassadeur Fedorenko, de l'Union soviétique, était assis à la place qu'occupe maintenant l'ambassadeur Sen de l'Inde et, quand ils en vinrent à la question de la résolution 242 (1967) — soit dit en passant, pourquoi ne l'ajoutez-vous pas au Nouveau Testament, mon bon ami monsieur Scali ? Ce n'est pas un faux; tout le monde est charmé par la résolution 242 (1967) —, j'ai dit à lord Caradon qui siégeait ici à cette époque et à l'ambassadeur Fedorenko que c'était le nœud qui allait briser la scie du charpentier — comme le dit un proverbe arabe — et je prévins mes collègues arabes qu'ils avaient été dupés. Ils se précipitèrent vers moi en disant : "Pour l'amour du ciel, Baroody, ne faites pas d'opposition à 242 (1967)." Mais je m'opposai à 242 (1967); je m'opposai au renvoi de cette question du Moyen-Orient à une session spéciale de l'Assemblée générale, car je savais que c'était un piège. Mais quoi que vous puissiez dire des Arabes, ils ont bon cœur. J'espère du moins qu'ils ne seront plus dupés. La résolution 242, c'est le onzième commandement; Moïse en avait promulgué dix, et voici le onzième. La résolution 242, j'en ai entendu parler trente-six mille fois.

40. Ils n'ont rien à faire dans notre région. L'autre jour, au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale — je ne me souviens plus —, lorsque j'ai répondu à M. Eban, je lui ai dit que cela n'avait aucune importance de savoir qui gagnera cette guerre; il y aura une autre étape; comme je l'ai déclaré, c'est un maillon d'une longue chaîne de conflits.

41. Cela m'amène à la meilleure comparaison de faits qui ont eu lieu dans notre région, je veux parler des Croisades. N'avons-nous rien appris de l'histoire ? Il y a des événements que l'on peut mettre en parallèle, s'il n'y a pas d'événements identiques. Les mobiles qui ont conduit aux Croisades étaient d'ordre religieux, tout comme les sionistes se sont fondés sur la prémisse que Dieu leur avait donné la Palestine. A maintes reprises, j'ai déclaré : "Dieu ne s'occupe pas d'affaires immobilières." Mais ils ne répondent rien à ce sujet maintenant. Ils disent : "Notre peuple, notre peuple juif." Leur peuple juif est formé d'éléments ayant des cultures diverses, des langages différents, et des formations multiples. Il n'y a pas un peuple chrétien, un peuple juif, un peuple musulman. Il y a des peuples. Mais les mobiles étaient d'ordre religieux afin de duper tous ceux qui, en Occident, demeurent attachés aux principes et qui considèrent encore chaque mot de la Bible dans son sens littéral.

42. Mais les chefs, eux, savaient quel but ils poursuivaient. Bien entendu, certains d'entre eux révéraient la Terre de Palestine parce qu'il y a eu des prophètes juifs. Mais qu'en est-il de Jésus, dont ils prétendent qu'il est un faux prophète ? Eh bien, malgré ce qu'ils disent, il y a un milliard de chrétiens pour lesquels Jérusalem est sacrée. Que

dire alors des 600 millions de musulmans pour lesquels Jérusalem et la Terre de Palestine sont sacrées ? Urbain II, le pape de cette époque, lorsqu'il vit que ses vassaux s'éloignaient de lui — il représentait en Europe occidentale le pouvoir temporel comme le pouvoir spirituel —, recourut à un propagandiste qui n'était autre que Pierre l'Ermite. En ce temps-là, au Moyen Age, la famine et la peste régnaient en Europe.

43. Ainsi, à quels motifs eut recours le pape Urbain II en se servant de la chrétienté, de la religion de paix et d'amour afin de soulever les populations de l'Europe occidentale ? On leur a dit que la pénitence et le pèlerinage de Palestine, afin de libérer celle-ci des mains des infidèles — c'est-à-dire les musulmans —, leur ouvriraient le chemin du ciel. Jérusalem tomba plusieurs fois aux mains des Croisés, dont un grand nombre d'entre eux étaient des opportunistes qui n'avaient dans le cœur aucune religion et qui massacraient quiconque se trouvait sur leur route.

44. Je possède cette citation provenant de sources d'Europe occidentale, d'érudits qui ont fait l'histoire des Croisades, qui furent, on le sait, au nombre de huit. Lorsque Jérusalem capitula aux mains des Croisés après plus d'un mois de siège, le 15 juillet 1099, les Croisés passèrent la population de Jérusalem au fil de l'épée et le sang des habitants de la ville coula en ruisseaux. Le même jour, les Croisés entrèrent dans l'église du Saint-Sépulcre et étendirent leurs mains couvertes de sang, priant Jésus, le prince de la paix. Quels hypocrites, quels bandits ! Les croisades entreprises dans un but religieux avaient, en fait, un objectif politique et économique.

45. Vous voyez la comparaison, le parallèle, vous, membres du Conseil. Ici, nous nous trouvons devant un mouvement appelé sionisme, dont le but est de réunir tous les Juifs du monde en Palestine, s'ils le peuvent, afin de pouvoir développer, exploiter les trois continents à partir de cette croisée des chemins, la Palestine. Même M. Eban, l'autre jour, disait : "Pourquoi, nous et les Arabes, n'avons-nous pas un marché commun ?" Je paraphrase ce qu'il a dit. Ils sont venus là pour faire du commerce. Les Rothschild et leurs semblables, qui constatent que les impôts augmentent en Europe et aux Etats-Unis, considèrent ce lieu comme un territoire vierge où ils pourront investir leurs capitaux. Qui pensent-ils qu'ils peuvent tromper, ces Rothschild ? J'ai connu certains d'entre eux dans les années 30; ils sont capables de n'importe quoi pour de l'argent.

46. Je pourrais poursuivre longtemps encore, en citant l'histoire. Lorsque je pouvais encore parler avec les sionistes, je leur ai dit que nous n'avions rien contre les Juifs en tant que tels; mais les sionistes qui veulent être des exploiters ne survivront pas, à la longue. Ils vont très probablement déformer mes paroles en me faisant dire que les Arabes veulent rejeter les Juifs à la Méditerranée. Ce que je dis, c'est que, de même que les Croisés, les sionistes n'ont aucune possibilité qui leur permette, à la longue, de survivre.

47. Nous en venons maintenant au projet de résolution qui, s'il est adopté, pourra créer une fausse détente comme celle à laquelle nous assistons entre les superpuissances. Il s'agira cette fois-ci d'une détente entre certains des dirigeants arabes et juifs, ou plutôt sionistes car les sionistes veulent l'expansion qui les mènera jusqu'en Irak et sur le Nil. Et à qui cela aura-t-il profité ? L'ONU sera-t-elle un instrument de paix ou bien sera-t-elle destinée à retarder la tragédie tout en la perpétuant ?

48. Maintenant quelle est l'alternative ? C'est un fait accompli, comme de Gaulle l'a dit au roi Faïçal en mai 1967 avant que n'éclate le conflit. De Gaulle, qui avait été insulté par de nombreux sionistes, avait dit au roi Faïçal : "Mais que pouvez-vous faire ? C'est un fait accompli." Et Sa Majesté le roi Faïçal avait répondu : "Avez-vous, vous, considéré que l'invasion des nazis était un fait accompli ? Non, vous avez quitté la France et lutté jusqu'à la défaite des nazis."

49. Et maintenant, et demain et après-demain, s'il doit y avoir un fait accompli, la jeunesse arabe ne se tiendra pas tranquille. Elle stigmatisera comme traîtres ceux qui font la paix avec les usurpateurs. Souvenez-vous bien de mes paroles. Peut-être qu'alors je ne serai plus vivant, mais que le mot "traître" figure bien dans le procès-verbal. Je connais la jeunesse des pays arabes. C'est le mieux que nous puissions faire, le Conseil de sécurité. Aussi longtemps qu'une injustice sera perpétrée, cela recommencera encore et encore. Je ne peux pas vous dire à quels intervalles car nous ne sommes plus au temps des prophètes; mais, connaissant la situation depuis les années 20, j'espère que vous écouterez ce que j'ai dit. Je vous donne un avertissement, membres du Conseil, vous ne parvenez pas à une solution parce que cela ne plaît pas à l'Union soviétique et aux Etats-Unis de s'affronter. Un affrontement militaire serait la fin de l'humanité, ce pourrait être un suicide.

50. D'autres conflits se produiront aussi longtemps que les grandes puissances ne fonderont pas leur politique sur la justice. Et les peuples arabes lutteront jusqu'à ce que l'injustice disparaisse de leur région.

51. Maintenant y a-t-il une solution ? Mes paroles semblent belliqueuses. Mais oui, il y a une solution. Au lieu que les deux superpuissances deviennent les arbitres de ce qu'elles pensent pouvoir faire pour servir leurs intérêts nationaux, permettez-moi de leur dire ce que serait une solution équitable. Nous ne voulons pas que les Juifs souffrent, non plus que les Arabes. Les Juifs ont hissé leur drapeau qui est un symbole de colonialisme, d'extrême colonialisme, car les puissances colonialistes dans le passé n'expropriaient pas les biens des indigènes du pays. Vivez comme juifs parmi nous si vous le voulez, mais pas en tant que sionistes. Ce drapeau est le symbole de votre agression. Mais vous pouvez en adopter un autre qui flotterait au-dessus des Juifs et des Arabes de Palestine. Que ce soit un croissant à l'intérieur duquel nous accepterions votre étoile juive que vous appelez l'Etoile de David. Souvenez-vous, ce croissant vous entoure constamment. Si vous tentez d'être agressifs, il se refermera sur vous. Faute de quoi ce symbole d'agression mènera à de nouvelles agres-

sions. Savoir qui commence est sans importance. Comme on dit en arabe : "Celui par qui le mal arrive est le véritable agresseur." Nous n'avons jamais fait de mal aux Juifs d'Europe centrale ou orientale, pas plus que nous n'en avons jamais fait aux Anglais, aux Français ou aux Américains. Et ils sont venus dans notre région et ont fait la guerre par personne interposée. Prenez garde. Tous ceux qui sont venus dans notre contrée y ont disparu. Je ne reviendrai pas à Alexandre le Grand, aux Romains, aux Séleucides, aux Byzantins, aux Seldjoucides, aux Croisés qui venaient de toute l'Europe occidentale, et à nos frères les Ottomans, puisque l'Empire ottoman était une sorte de commonwealth.

52. Le tour est venu ensuite des Britanniques et des Français avec leurs mandats, ce qui était une sorte de colonialisme. Et maintenant, c'est au tour de qui ? Des sionistes d'Europe centrale et orientale qui ont commencé ce mouvement d'agression contre nous. Où sont ceux qui les ont précédés ? Le vent les a dispersés. Et vous aussi, vous serez dispersés par le vent. Mais nous ne vous voulons pas de mal en tant que peuple, nous nous défendons contre une culture étrangère, contre une langue étrangère, contre une façon de vivre étrangère. Et voilà pourquoi vous êtes devenus un élément étranger dans le corps social et politique du monde arabe, causant un abcès lui-même générateur d'une forte fièvre. Et aussi longtemps que le pus de l'agression n'aura pas été complètement vidé et que les hommes ne pourront pas vivre ensemble comme des frères, juifs ou gentils, sous un même drapeau, il n'y aura pas de paix sur la terre de Palestine.

53. Sir Donald MAITLAND (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, lorsque j'ai parlé devant ce conseil le 8 octobre [1743e séance], j'ai suggéré que nous avions à nous acquitter de deux responsabilités immédiates : d'abord, essayer d'obtenir un cessez-le-feu le plus tôt possible, et ensuite considérer la reprise des hostilités comme un catalyseur qui pourrait permettre d'entamer un processus diplomatique réel menant à un règlement.

54. Au cours des dix-sept jours qui se sont écoulés depuis le début de la présente guerre, le Conseil n'a réussi à s'acquitter ni de l'une, ni de l'autre de ces responsabilités. Entre-temps, les Etats combattants ont souffert des pertes tragiques, et la menace à la paix et à la sécurité internationales a crû de façon alarmante. Il faut en tirer inévitablement la conclusion que ce n'est pas par des moyens militaires qu'une solution au problème du Moyen-Orient sera trouvée. La seule victoire décisive sera l'établissement d'une paix juste et durable.

55. La paix juste et durable qui doit être maintenant recherchée avec la plus grande énergie pourrait apporter les bienfaits les plus grands aux peuples des Etats arabes et d'Israël. Nous savons qu'ils ont depuis longtemps cherché l'occasion de consacrer leurs talents et leurs ressources aux problèmes économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés et au retour de la stabilité dans une région de tension, d'hostilité et de violence.

56. Mais ce ne sont pas seulement les Etats arabes et Israël qui ont souffert. Depuis de longues années déjà, les intérêts de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie ont été affectés. Dans ces trois continents, le désir est grand de voir s'établir une paix durable au Proche-Orient, et ils ont l'occasion de le dire au cours de ce débat.

57. Mon gouvernement connaît trop bien les difficultés qu'il faudra surmonter pour croire qu'un règlement est possible demain. Une période de dures négociations nous attend.

58. Mais, en demandant ce soir un cessez-le-feu, les membres du Conseil ont un avantage, avantage qu'ils n'avaient pas le 6 juin 1967. La seule méthode pouvant entraîner une adhésion unanime est déjà inscrite dans nos livres : c'est la résolution 242 (1967). Toutes les énergies peuvent maintenant être consacrées à la mise en œuvre de cette résolution dans toutes ses parties. Après six années d'activité stérile, le Conseil de sécurité est tout à fait fondé à demander aux parties de prendre immédiatement des mesures dans ce sens.

59. La délégation du Royaume-Uni votera pour le projet de résolution présenté par l'Union soviétique et les Etats-Unis [S/11036]. Nous pensons qu'il fournit une occasion unique de mettre fin aux combats et de réaliser enfin des progrès valables en vue d'un règlement.

60. Au début de ce débat, j'ai rappelé au Conseil les vues de mon gouvernement sur les dispositions détaillées d'un tel règlement qui comprendraient les exigences de la souveraineté et celles de la sécurité. Je n'ai pas l'intention d'y revenir ce soir. Je me bornerai à dire que ces vues n'ont pas changé.

61. En ce qui concerne le projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis, j'aimerais ajouter deux commentaires. D'abord, mon gouvernement pense que les efforts visant à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient se poursuivraient au mieux sous l'égide de l'ONU. C'est la façon dont ma délégation interprète la référence faite aux "auspices appropriés" au paragraphe 3 du projet de résolution dont nous sommes saisis.

62. Mon second commentaire est le suivant : puisque, comme je l'ai souligné, aucune sécurité n'existe dans le recours à la force militaire, puisque la paix réelle ne peut être atteinte au Moyen-Orient que dans le cadre d'un règlement, mon gouvernement espère que, dès que le cessez-le-feu sera en vigueur, les Etats-Unis et l'Union soviétique cesseront de fournir des armes dans cette région. Comme les membres du Conseil le savent, mon gouvernement a suspendu tout envoi d'armes aux belligérants dès que les hostilités ont éclaté. Mon gouvernement a agi immédiatement, étant convaincu que c'était là la seule politique valable dans la mesure où le seul but était — comme il doit l'être — de chercher la réconciliation et d'éviter toute nouvelle guerre entre les Etats arabes et Israël.

63. Pour conclure, je voudrais ajouter que mon gouvernement est tout disposé à jouer pleinement son rôle dans les

efforts qui doivent être maintenant faits pour obtenir un règlement durable.

64. M. de GUIRINGAUD (France) : A la suite des graves développements que connaît la situation au Moyen-Orient, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont demandé conjointement la réunion immédiate du Conseil afin de lui présenter le projet de résolution qui est soumis à notre examen. Compte tenu de l'urgence, je serai très bref. Pendant qu'ici nous écoutons des discours, au Moyen-Orient des hommes se battent, des hommes meurent.

65. Ma délégation votera en faveur du texte présenté par les délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis, parce que ce texte répond à la nécessité de mettre immédiatement fin à des combats qui n'ont que trop fait de victimes et dont la prolongation ne peut apporter que plus de souffrances et peut-être d'autres dangers.

66. Ma délégation souhaiterait cependant faire les observations suivantes : le projet dont le Conseil est saisi répond aux préoccupations du Gouvernement français telles qu'elles ont été exprimées par notre premier ministre, le 9 octobre, dans une déclaration devant l'Assemblée nationale. Dans cette déclaration, M. Messmer soulignait le lien qui doit exister entre le cessez-le-feu et l'ouverture immédiate du processus devant conduire à un règlement définitif du conflit, conforme à la résolution 242 (1967) acceptée par tous et comportant pour tous les garanties de sécurité nécessaires. Le projet qui nous est soumis prévoit également l'application de la résolution 242 (1967) dans toutes ses parties. La France s'en tient à son interprétation de la résolution 242 (1967) en ce qui concerne notamment le retrait, ainsi qu'à sa conception du rôle du Conseil et de ses membres permanents dans le règlement de paix et dans son application.

67. En présentant ce projet de résolution, les Etats-Unis et l'Union soviétique assument à nos yeux la responsabilité de contribuer de tout leur poids à l'application de la résolution 242 (1967). Cependant, en ce qui concerne les négociations prévues par le texte soviéto-américain dans son paragraphe 3, ma délégation tient à marquer que la formule "sous des auspices appropriés" ne peut signifier que sous l'égide du Conseil de sécurité.

68. Enfin, je voudrais souligner que le texte sur lequel le Conseil se prépare à voter n'aura toute sa valeur et n'a de chance de conduire à la restauration de la paix que s'il est entendu que les puissances qui l'ont proposé prévoient d'arrêter à très bref délai leurs livraisons massives d'armes aux belligérants.

69. Ma délégation souhaite vivement que le Conseil se prononce dans les plus brefs délais et dans un sens favorable sur le texte qui nous est soumis. Trop de sang a jusqu'ici coulé pour que le Conseil marque la moindre hésitation dans l'adoption d'un projet de résolution qui présente l'avantage immédiat d'instaurer le cessez-le-feu et de mettre ainsi fin aux combats tout en ouvrant la voie à la négociation d'ensemble qui, seule, permettra d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient.

70. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant d'Israël.

71. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne m'acquitterais pas de mon devoir si, en demandant la parole aujourd'hui, je ne faisais pas mention d'un événement qui s'est produit la semaine dernière à l'ONU et qui concerne directement le Conseil de sécurité. Je veux parler de l'élection de l'Irak, le 15 octobre, en tant que membre du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

72. L'élection de l'Irak est une moquerie de la Charte des Nations Unies. Elle rabaisse encore plus le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'Organisation dans son ensemble. L'Article 23 de la Charte stipule clairement que, en élisant les membres non permanents du Conseil de sécurité, il faut spécialement tenir compte "en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation".

73. Depuis vingt-cinq ans, depuis l'invasion d'Israël, en 1948, par les Arabes au défi de l'ONU, l'Irak a continué de poursuivre la guerre contre Israël, refusant de signer l'armistice de 1949 conclu sous les auspices du Conseil de sécurité, menant activement une guerre de terreur contre Israël et se joignant à l'agression égypto-syrienne du 6 octobre 1973. Pendant toute cette période, l'Irak a ouvertement proclamé son objectif visant à la destruction totale d'un Etat Membre et au refus du droit à l'autodétermination et à la liberté du peuple juif d'Israël.

74. L'élection de l'Irak au Conseil, quelques jours seulement après que ce pays a relancé son agression active, illustre encore une fois les défauts et les lacunes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit des problèmes relatifs au Moyen-Orient.

75. Je n'avais pas l'intention de parler à ce stade de la réunion; toutefois la déclaration du représentant de l'Arabie Saoudite me force à le faire. L'autre jour seulement j'ai été interrompu cinq fois dans cette salle même lorsque j'exprimai ma peine devant la mort de victimes civiles et innocentes de la guerre, qu'il s'agisse d'Égyptiens, de Syriens, d'Israéliens ou de ressortissants d'autres pays. Pourtant, aujourd'hui, nous venons d'entendre une déclaration du représentant de l'Arabie Saoudite dans laquelle il a réussi à comprimer un maximum de non-sens dans un maximum de verbiage et de venin. Il n'a pas cessé de déformer les faits et l'histoire, d'insulter des chefs d'Etat, y compris ceux des Etats membres permanents du Conseil. Il a calomnié des nations. Il a injurié des civilisations et des religions, il a loué Hitler et l'antisémitisme. Pourtant personne, excepté moi, n'a essayé de le rappeler à l'ordre. Ses mensonges et ses calomnies ne méritent pas de réponse. J'aimerais toutefois mentionner un point de son discours, à savoir son attaque contre le sionisme, car il n'est pas le seul à avoir recours à des opinions et des expressions aussi perfides.

76. Le sionisme est l'amour de Sion. Le sionisme est le mouvement de libération du peuple juif, la recherche de la

liberté et celle de l'égalité avec d'autres nations. Toutefois, dans une organisation où les mouvements de libération sont acclamés et appuyés, la lutte du peuple juif en vue de restaurer son indépendance et sa souveraineté est calomniée et vilipendée dans un flot sans fin de venin et de haine.

77. Dans sa tentative en vue d'annihiler le peuple juif, Hitler commença par déformer l'image des Juifs, en réécrivant l'histoire juive et en fabriquant certaines théories raciales et historiques des plus odieuses. Les gouvernements arabes, dans leur campagne tendant à compléter les crimes d'Hitler contre le peuple juif et détruire l'Etat juif, ont adopté les mêmes méthodes de déformation de l'histoire juive et, en particulier, du sens du mouvement sioniste et de la signification de ses idéaux.

78. Qu'est le sionisme ? Lorsque les Juifs, exilés de leur terre au septième siècle avant l'ère chrétienne, s'asseyaient sur les bords du fleuve à Babylone, pleuraient et priaient mais également cherchaient le moyen de revenir chez eux, c'était déjà le sionisme. Lorsque dans une révolte en masse contre leur exil ils sont rentrés, ils ont reconstruit le Temple et rétabli leur Etat, c'était le sionisme. Lorsqu'ils ont été le dernier peuple dans le bassin méditerranéen à résister contre les forces de l'Empire romain et à lutter pour l'indépendance, c'était le sionisme. Lorsque, pendant des siècles après la conquête romaine, ils ont refusé de se rendre et se sont sans cesse rebellés contre les envahisseurs, c'était le sionisme. Lorsque, déracinés de leur terre par les conquérants et dispersés dans le monde entier, ils ont continué à rêver d'Israël et à lutter pour y retourner, c'était le sionisme. Lorsque, au cours de la longue succession d'envahisseurs étrangers, ils ont essayé maintes fois de regagner la souveraineté, tout au moins sur une partie de leur patrie, c'était le sionisme. Lorsque volontairement ils sont venus de Palestine et du monde entier pour former des armées juives qui luttèrent avec les Alliés au cours de la première guerre mondiale et lorsqu'ils ont aidé à mettre fin au joug ottoman, c'était le sionisme. Lorsque, au cours de la seconde guerre mondiale, ils ont formé la brigade juive pour lutter contre Hitler tandis que les dirigeants arabes l'appuyaient, c'était le sionisme. Lorsque les Juifs sont allés dans les chambres à gaz nazies avec le nom de Jérusalem sur les lèvres, c'était le sionisme. Lorsque, dans les forêts de la Russie et de l'Ukraine et dans d'autres parties de l'Europe orientale, les partisans juifs se sont battus contre les Allemands et chantaient le pays où croissent les palmiers, c'était le sionisme. Lorsque les Juifs ont lutté contre le colonialisme britannique alors que les Arabes de Palestine et les Etats arabes voisins étaient aidés par ce colonialisme, c'était le sionisme. Le sionisme est l'un des mouvements anti-impérialistes les plus vieux du monde. Il cherche à obtenir pour le peuple juif les droits que d'autres nations possèdent. Il ne ressent de la haine envers personne. Il cherche la coopération et la compréhension avec les peuples arabes et avec leurs mouvements nationaux.

79. Le sionisme est pour le peuple juif aussi sacré que le sont les mouvements de libération nationale pour les nations d'Afrique et d'Asie. Même si les Etats arabes sont aujourd'hui aux prises avec le mouvement de libération nationale juif, ils ne devraient pas s'abaisser jusqu'au

fanatisme et au barbarisme des nazis. S'il y a espoir de paix au Moyen-Orient, il doit y avoir entre Israël et les États arabes un respect mutuel pour les valeurs nationales sacrées de chacun et non pas des déformations et des insultes.

80. Le sionisme n'est pas né dans les ghettos juifs d'Europe mais sur les champs de bataille contre l'impérialisme dans l'Israël d'autrefois. Ce n'est pas une survivance nationaliste surannée mais une lutte épique sans précédent de siècles de résistance à la force et à l'esclavage. Ceux qui l'attaquent attaquent les principes fondamentaux et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

81. L'agression commise contre Israël par l'Égypte et la Syrie le jour de Yom Kippour en est à sa troisième semaine. Qu'a-t-elle apporté aux agresseurs ? Rien, rien qu'une autre débâcle. Ceux qui ont choisi la guerre et non la paix se sont à nouveau exposés aux conséquences inévitables de la guerre. Ceux qui ont préféré traiter avec Israël par l'effusion de sang plutôt que par l'accord ont abouti à l'effusion de leur propre sang. Lorsqu'il y a six ans l'attaque arabe contre l'existence d'Israël a été déjouée, et que les armées d'Égypte et de Syrie ont été repoussées jusqu'aux lignes de cessez-le-feu de 1967, les dirigeants arabes se plaignaient d'être humiliés. Le monde a été appelé à considérer l'incapacité arabe à détruire l'indépendance d'Israël comme une humiliation des Arabes par Israël. Comment le monde doit-il considérer le nouvel échec de l'agression arabe ? Que doit penser le monde de gouvernements qui, pendant six ans, se sont préparés à la guerre, ont armé leurs forces avec les armes les plus perfectionnées qui ont été fournies en quantités illimitées, ont essayé d'affaiblir Israël par une guerre d'usure et par la terreur, et ont ensuite lancé leur attaque le jour le plus sacré du judaïsme, le jour où tout Israël était en prières, observait le jeûne et le repos, alors que les lignes de cessez-le-feu n'étaient occupées que par une poignée de défenseurs, ont lancé leur attaque avec 4 900 chars d'assaut, 1 100 avions, des centaines de missiles, et plus de 800 000 hommes sous les armes, et se trouvent ensuite dans la situation dans laquelle ils sont aujourd'hui ? Il n'y a qu'un mot pour décrire un tel événement : le mot "honte". Honte non pas pour le soldat arabe qui a combattu comme un soldat doit combattre, non pas pour les peuples arabes qui, comme tous les peuples du monde, aspirent à la paix; mais honte et déshonneur pour les dirigeants de l'Égypte et de la Syrie et leurs partisans qui ont amené à leurs États de nouvelles dévastations et de nouvelles souffrances. C'est une honte de sacrifier les vies de milliers et de milliers de jeunes gens afin de se dérober à la nécessité d'édifier la paix. C'est une honte que de plonger tout le Moyen-Orient dans les flammes dans le seul calcul de saboter les préparatifs de la paix.

82. En 1967, cette histoire d'humiliation était une invention des chefs arabes pour justifier leur rejet de la paix et leur refus de négocier avec Israël. Cette fois-ci, leur honte est un fait. Il y a, dans les annales de l'histoire, peu de cas où une politique de guerre a connu une fin aussi ignominieuse. Cette fois-ci, aucun prétexte, aucune invention, aucune excuse ne doivent être tolérés pour permettre aux dirigeants arabes d'esquiver les conséquences de cette honte abjecte qui consiste à préférer la guerre à la paix. Il faut les

convaincre une fois pour toutes d'abandonner cette politique qui a causé la conflagration actuelle.

83. Pour les gouvernements arabes, l'agression égyptienne et syrienne du 6 octobre a apporté échec et honte. Pour Israël, elle a confirmé la justesse de ses vues et la réalité de ses craintes. Il est évident maintenant qu'après avoir lutté pendant vingt-cinq ans contre l'existence d'Israël, les dirigeants arabes cherchent toujours à éliminer Israël en tant qu'État souverain de la famille des nations. La nature, le choix du moment, l'étendue de l'agression le jour de Yom Kippour laissent peu de place au doute. La participation active d'États tels que la Syrie, l'Irak, l'Arabie Saoudite et la Libye, qui, ouvertement et officiellement, nient jusqu'à ce jour même le droit d'Israël à l'indépendance, renforce cette triste vérité.

84. Le conseiller et confident le plus proche du président Sadate, Hassenein Haykal, n'a eu aucun scrupule à répéter en public l'objectif véritable de la nouvelle attaque de l'Égypte. Dans son article hebdomadaire paru dans *Al Ahrâm* du 19 octobre 1973, vendredi dernier, il a écrit :

"Le but, à l'heure actuelle, ce n'est pas un morceau de territoire du Golan, le Golan dans sa totalité, une partie du Sinaï, ou le Sinaï dans son ensemble; pas plus que Jérusalem, la rive occidentale du Jourdain, Gaza, et les droits des Palestiniens. La question n'est pas la libération des territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967, mais il s'agit de frapper plus profondément l'avenir d'Israël, même si cela n'est pas immédiatement évident. Si les Arabes arrivent à libérer par la force leurs terres qui ont été occupées le 5 juin 1967..."

85. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Vous avez demandé à l'orateur précédent d'être plus raisonnable, monsieur le Président. Pourriez-vous donner le même conseil à l'orateur actuel ? Je vous remercie.

86. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais dire au représentant de l'Union soviétique que je serais heureux de donner les mêmes conseils au représentant d'Israël, dans les mêmes termes que ceux que j'ai employés à l'égard de mon ami et collègue, le représentant de l'Arabie Saoudite. Autrement dit, je demanderai au représentant d'Israël de tenir compte de ce que j'ai dit précédemment au cours de la séance au sujet des limites raisonnables que les membres du Conseil et ceux qui sont invités à prendre la parole devant le Conseil doivent normalement observer, et ces règles sont habituellement établies par le Président. Vous pouvez continuer, monsieur.

87. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, monsieur le Président. Je citais une déclaration faite par M. Haykal dans son article hebdomadaire de vendredi dernier. Pour terminer cette citation, voici ce que M. Haykal a dit :

"Si les Arabes arrivent à libérer par la force leurs terres qui ont été occupées le 5 juin 1967, qui pourra les empêcher, lors de la phase suivante, de libérer par la force la Palestine elle-même ?"

88. Après deux semaines de combat, la situation sur le terrain est ce qu'elle est. Ce n'est ni le moment ni l'endroit d'analyser les facteurs qui l'ont créée. Toutefois, un facteur appartient à ce débat. En lui se trouve l'essence même du conflit du Moyen-Orient. Ce facteur est l'esprit qui anime le combattant israélien. Depuis vingt-cinq ans, il est engagé dans une guerre dont il ne veut pas, une guerre qui lui a été imposée, mais il sait à chaque instant qu'il défend sa vie, la vie de sa famille, l'existence de son peuple, l'indépendance de son Etat. A lui s'opposent des armées à qui l'on a dit que le peuple juif n'a pas le droit à l'égalité avec d'autres nations. On leur a dit que des dunes et des rochers étaient plus sacrés que la vie, que la restauration de lignes artificielles à travers le désert est plus importante, plus précieuse que la paix, que la construction et la créativité. Le soldat israélien combat pour défendre les vies de ceux qu'il aimait; le soldat égyptien, arabe, a reçu l'ordre de combattre et de mourir au nom de la haine et de l'hostilité. Telle est la différence qui existe entre l'agression égyptienne et syrienne et la lutte d'autodéfense d'Israël. C'est la raison pour laquelle, alors que nous nous rencontrons ici ce soir, les forces israéliennes, et derrière elles tout le peuple d'Israël, peuvent contempler l'avenir avec certitude et confiance.

89. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Arabie Saoudite a demandé la parole. Je la lui donne en lui demandant de garder ses yeux rivés sur la pendule. Je suis certain qu'il fera de la sorte.

90. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je respecterai le règlement et exercerai ultérieurement mon droit de réponse. Mais je voulais vous demander si d'autres membres souhaitaient prendre la parole. Si cela était, je leur cède la place.

91. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Aucun autre nom ne figure sur la liste des orateurs. Si le représentant de l'Arabie Saoudite ne souhaite pas prendre la parole maintenant, je procéderai au vote. Est-ce que le représentant de l'Arabie Saoudite souhaite prendre la parole à ce stade pour une explication de vote ou passerons-nous immédiatement au vote ?

92. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne peux pas voter, comment pourrais-je expliquer mon vote ? Je ne suis pas membre du Conseil et n'ai pas le droit de vote. Si je pouvais voter, j'opposerais mon veto. Vous savez très bien que je n'ai pas le droit de vote.

93. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je pense que la remarque du représentant de l'Arabie Saoudite est très valable. En tant que Membre de l'ONU, invité à prendre part à notre discussion, on devrait lui donner la parole pour exercer son droit de réponse lorsque le Conseil aura terminé ses travaux.

94. Je ne me suis pas inscrit sur la liste des orateurs. La réunion convoquée en toute hâte a laissé peu de temps pour procéder à des consultations, peu de temps pour prendre les dispositions voulues en ce qui concerne les discours, etc. Je

dirai donc que, puisque l'objet du projet de résolution est notamment de mettre un terme aux combats, plus tôt nous l'adopterons, mieux cela vaudra. Voilà pour un aspect de la question. Je me demande donc si, dans votre sagesse, vous n'autoriseriez pas les membres du Conseil à prendre la parole puis à voter — à régler le sort du projet de résolution — et peut-être ensuite à donner au représentant de l'Arabie Saoudite la possibilité d'exercer son droit de réponse. D'après ce que j'ai cru comprendre de sa déclaration, cette solution le satisferait pleinement. S'il en est ainsi et s'il n'y a pas d'autre nom sur la liste des orateurs, je voudrais maintenant prendre la parole.

95. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

96. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Si mon bon collègue de l'Inde souhaite prendre la parole maintenant, je serai tout oreilles pour écouter ce qu'il a à dire. S'il veut prendre la parole après le vote, je ne vois pas d'objection alors à répondre après le vote.

97. Mais, puisque j'ai la parole, monsieur le Président, j'aimerais dire que j'ai beaucoup de respect pour vous et vous demander d'avoir pour moi quelque patience lorsque je prends la parole pour expliquer une situation que vous-même connaissez maintenant peut-être par cœur étant donné le nombre d'années depuis lequel vous êtes à l'ONU; mais je ne parle pas seulement pour les anciens, je parle pour les nouveaux membres du Conseil qui n'ont pas eu l'occasion de faire des recherches sur la question palestinienne et le sionisme.

98. D'autre part, je ne m'adresse pas seulement à M. Scali mais au peuple des Etats-Unis hôte de l'ONU, car les grands moyens d'information sont contrôlés et manipulés dans une grande mesure par les sionistes. Il est donc sensé que j'explique la situation des Arabes à ceux qui ne se trouvent pas dans ces murs, à moins, bien entendu, que mes interventions ne soient coupées, déformées ou transformées comme elles le sont depuis vingt-cinq ans par la presse, la radio et la télévision sionistes de cette ville et de bien d'autres aux Etats-Unis.

99. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite et l'assure que je fais grand cas de ce qu'il m'a dit.

100. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je devrais, suivant les normes établies, me réjouir de ce que les combats et les effusions de sang puissent s'arrêter grâce à l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis, mais je ne le peux pas, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, depuis des années maintenant, nous avons soutenu que la justice devrait aller de pair avec la paix. La justice sur laquelle nous avons à diverses reprises mis l'accent, c'est l'évacuation des territoires arabes occupés par Israël avant que ne soient entamées des négociations fructueuses et sérieuses. Ensuite, nous nous sommes toujours montrés réservés — pour ne pas dire plus — face à toute solution qui serait le fait des grandes puissances sans qu'il ait été procédé à des consultations avec l'ensemble des Membres de l'ONU.

101. On dira que c'est exactement ce que nous avons fait ce soir; mais examinons rapidement ce qui s'est passé. A 20 h 30, nous avons téléphoné pour savoir si le Conseil se réunissait ce soir puisque l'on nous avait dit, à 19 heures, que cette réunion était projetée et qu'un projet de résolution avait été mis au point. Nous avons ensuite passé les deux ou trois heures qui ont suivi à des consultations intensives mais, bien entendu, sans recevoir ni instruction ni directive de nos gouvernements.

102. Deux faits sont très clairs. Le premier est que la situation militaire sur le terrain est difficile à évaluer et que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à un accord dont les détails ne sont pas pleinement connus et qui ne pourront et ne devront peut-être pas nous être révélés que ce soit maintenant ou dans un avenir prévisible. Compte tenu de cette ignorance dans laquelle nous nous trouvons et qui est due, selon les Etats-Unis, à la question des prisonniers de guerre dont ne parle pas le projet de résolution, nous nous trouvons dans une situation extrêmement difficile, sur laquelle je ne m'étendrai pas.

103. Notre seconde difficulté réside dans le fait que les deux puissances, quelque grandes et puissantes qu'elles soient, sont parvenues à un accord que nous devons entériner rapidement. Aucun pays non aligné ne saurait se féliciter de la tournure prise par les événements, non pas seulement dans ce cas particulier, mais d'une façon générale, et nous avons à maintes reprises attiré l'attention sur ce fait. Néanmoins, la conclusion générale est claire car, quelles que soient les raisons qui ont motivé l'acceptation par les principales parties au combat du projet de résolution conjoint, il ne nous est guère laissé d'autre choix que de l'appuyer. Mais, ce faisant, nous voudrions préciser que la mise en œuvre de la résolution 242 (1967) signifie tout d'abord que les territoires arabes doivent être évacués sous réserve d'ajustements mineurs sur lesquels les parties se seraient mises d'accord; en deuxième lieu qu'Israël a le droit d'exister en tant qu'Etat souverain; et en troisième lieu qu'il faut accepter un règlement juste des droits du peuple palestinien.

104. Par conséquent, tout en appuyant le projet de résolution, nous ne pouvons que constater qu'il est vague — et il s'agit là d'une imprécision à laquelle s'ajoute la référence à la résolution 242 (1967) qui, en raison de ces mêmes caractéristiques, n'a pas facilité nos discussions depuis six ans —, et nous l'appuierons dans l'espoir que cette imprécision ne fera pas obstacle à une juste solution. C'est dans ces conditions que nous sommes prêts à appuyer le projet de résolution commun, avec bien des hésitations et plusieurs réserves, dont la moindre n'est pas la mention des "auspices appropriés" sous lesquels doivent avoir lieu les négociations. Nous ne pouvons qu'espérer que nos hésitations et nos réserves sont injustifiées.

105. M. MUNGAI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque, à la 1746^{ème} séance, le 12 octobre 1973, j'ai pris la parole devant le Conseil, j'ai déclaré qu'il devrait y avoir un cessez-le-feu immédiat au Moyen-Orient afin que l'on puisse sauver des vies humaines et des biens. J'ai également déclaré que les parties intéressées devraient commencer

immédiatement des négociations en vue de résoudre d'autres problèmes en suspens. Ma délégation demeure persuadée que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité reste une base valable pour des négociations entre les parties intéressées. J'ai dit que ma délégation s'associerait à tout effort constructif possible visant à une normalisation des rapports dans le Moyen-Orient. Gardant cela présent à l'esprit, le Kenya accueille favorablement le projet de résolution qui a pour auteurs l'Union soviétique et les Etats-Unis et que viennent de présenter les délégations de ces deux pays.

106. En ce qui concerne le paragraphe 1, ma délégation se réjouit vivement de l'appel à une cessation immédiate des hostilités au Moyen-Orient. Tous les hommes de bonne volonté n'en attendraient pas moins du Conseil étant donné les lourdes pertes en vies humaines, le grand nombre de blessés et les incalculables destructions de biens dans la région depuis que la guerre a éclaté le 6 octobre.

107. En ce qui concerne le paragraphe 2, j'avais déjà dit et je viens de répéter que l'application de la résolution 242 (1967) forme la base d'une solution au Moyen-Orient; or, depuis six ans, cette résolution n'a pas été mise en œuvre. J'espère maintenant qu'il y aura un désir sérieux et sincère de voir régner la paix dans cette région troublée. On espère donc ne plus voir surgir maintenant les facteurs qui ont fait obstacle à l'application de la résolution 242 (1967).

108. En ce qui concerne le paragraphe 3, je crois qu'une solution permanente ne peut être trouvée que si les deux parties au conflit au Moyen-Orient ont la volonté et le désir de vivre en paix ensemble. Aucune résolution ne peut apporter la paix dans cette partie dévastée du monde s'il n'y a pas, de la part des deux parties, volonté de vivre en paix. S'il nous faut comprendre que les deux parties sont prêtes à se rencontrer et à négocier pour parvenir à une paix juste et durable, ma délégation en sera fort heureuse, mais je dois faire quelques observations à cet égard. Je voudrais prier instamment les superpuissances de s'abstenir d'accélérer la course aux armements dans cette région, car tant que ces armes seront fournies, elles ne serviront qu'à perpétuer la guerre dans la région.

109. Par la même occasion, ma délégation pense que pour appliquer la résolution 242 (1967), arriver au retrait des troupes, assurer l'inviolabilité et l'indépendance politique de tous les Etats de la région, assurer la liberté et les droits de navigation dans cette région, ainsi que les droits des réfugiés, il faudra un système international de garantie. Cependant, je crois que le système nécessaire devrait venir de l'ONU et que le Conseil de sécurité devrait recevoir régulièrement des rapports à cet égard.

110. Nous, en Afrique, nous désirons la paix dans cette région, parce que nous sommes des pays en développement, et je voudrais souligner que nous désirons nous développer et que nous ne pouvons le faire que dans une atmosphère de paix dans le monde. Sans la paix, nous ne pouvons obtenir les résultats que nous souhaitons. Nous sommes une petite nation et nous ne sommes pas en mesure de dicter des conditions à quiconque, mais je crois que même des petits

pays peuvent à l'occasion trouver des mots de sagesse. Je crois donc qu'il faudrait écouter les pays africains lorsqu'ils parlent ici, parce qu'ils sont petits et qu'ils désirent la paix pour pouvoir se développer.

111. M. BOYD (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous estimons que l'initiative conjointe des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique consistant à nous présenter le projet de résolution publié sous la cote S/11036 est un pas dans la bonne direction; c'est la raison pour laquelle la délégation panaméenne votera pour ce texte.

112. Nous pensons que la douleur et la souffrance qu'ont connues les peuples du Moyen-Orient parties au conflit ont été énormes. Nous déplorons notamment le grand nombre de victimes innocentes. Nous espérons que ce cessez-le-feu réduira le grand risque pour la paix mondiale que comporte cette guerre. Comme le projet de résolution qui va être mis aux voix parle de l'application de la résolution 242 (1967) dans toutes ses parties, il est opportun de rappeler que, le 14 juin dernier [1726^e séance], ma délégation a, au Conseil, précisé la position du Gouvernement panaméen quant à l'interprétation de ladite résolution.

113. Pour conclure, je formule des vœux pour que les négociations prévues entre les parties aboutissent à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

114. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : J'avais cru comprendre que le représentant de l'Arabie Saoudite consentait à différer son discours jusqu'après le vote, à la fin du débat. Désire-t-il parler maintenant ?

115. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Si vous ne voulez pas me donner la parole maintenant, je parlerai après le vote, ou quand vous voudrez; mais je ne veux pas être interrompu quand je parle. C'est à vous de me donner la parole maintenant ou après le vote. Je suis à vos ordres, en quelque sorte.

116. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je ferai observer au représentant de l'Arabie Saoudite qu'il y a deux membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole, et que j'estime devoir leur donner priorité.

117. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Certes. C'est à vous de me donner la parole, avant ou après le vote. Je respecterai votre volonté.

118. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai extrêmement bref, car je ne saurais rien ajouter à ce que mon collègue de l'Inde, l'ambassadeur Sen, a si clairement exposé.

119. Ma délégation est décidée à voter en faveur du projet de résolution présenté conjointement par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. A ce propos, je voudrais rappeler au Conseil ce que j'ai dit dans ma déclaration du 9 octobre :

"Plusieurs membres du Conseil ont mentionné la résolution 242 (1967) en tant que base pour une

solution au problème du Moyen-Orient. Ma délégation est d'accord avec ce point de vue. Cependant, lorsque, dans sa sagesse, le Conseil a adopté la résolution 242 (1967), il a laissé les dispositions de cette résolution ouvertes à des interprétations contradictoires, vouant ainsi à l'échec les efforts faits en vue de leur mise en œuvre. Ma délégation pense qu'une simple adhésion à la résolution 242 (1967) ne nous aidera pas à trouver une solution au conflit du Moyen-Orient, ainsi que cela a été prouvé par l'échec de tous les efforts faits depuis six ans. Si la résolution 242 (1967) doit servir de base à la recherche d'une solution, le Conseil doit pour sa part se mettre d'accord sur une seule et même interprétation afin de permettre une mise en œuvre efficace des dispositions de cette résolution...

"Ma délégation pense que la seule interprétation de la résolution 242 (1967) pouvant mener à la paix au Moyen-Orient est de suivre le processus suivant : d'abord, retrait d'Israël des territoires arabes occupés, ensuite négociation sur les autres questions non résolues, y compris les droits des Palestiniens. Si ces deux points sont réglés, alors des frontières sûres et reconnues pourront être établies et la paix aura une chance réelle de régner au Moyen-Orient..." [1744^e séance, par. 169 et 170.]

120. C'est selon cette interprétation que ma délégation votera en faveur du projet de résolution, compte tenu notamment du paragraphe 2 de son dispositif.

121. En conclusion, j'assure le Conseil que l'Indonésie participera à tous les efforts tentés pour établir au Moyen-Orient une paix juste et durable.

122. M. PEREZ de CUELLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation ne pourrait pas s'opposer à l'adoption du projet de résolution de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, en dépit de certaines imprécisions évidentes, car ce texte vise à mettre fin à un conflit sanglant qui s'intensifie depuis trois semaines, et qui réaffirme que la résolution 242 (1967) du Conseil donne les directives nécessaires en vue d'une solution juste et définitive du problème du Moyen-Orient.

123. Nous sommes absolument d'avis que le cessez-le-feu devrait marquer le début de négociations entre les parties intéressées. En effet, comme nous l'avons dit le 11 octobre, un appel pour qu'il soit mis fin à la lutte "doit être conçu en termes qui facilitent et, si possible, préfigurent la solution complète et à long terme du problème". [1745^e séance, par. 56.]

124. Nous espérons vivement que les auspices appropriés mentionnés dans le projet de résolution sous-entendent l'intervention directe de l'ONU, c'est-à-dire du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. N'oublions pas que le Conseil se compose de quinze membres, dont huit représentent ce qu'on appelle le tiers monde.

125. Nous voterons pour le projet de résolution, avec satisfaction, car il représente la volonté du Conseil d'assu-

mer ses responsabilités, et avec espoir, car nous escomptons que les parties, c'est-à-dire tous les Etats et les peuples intéressés qui devront participer aux négociations s'avancent au moins sur le chemin de la paix.

126. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je crois comprendre que le représentant d'Israël désire compléter ses observations précédentes, et je lui donne la parole.

127. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais maintenant parler du projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité va voter. A l'Assemblée générale le 8 octobre¹, et aux récentes réunions du Conseil de sécurité, la délégation israélienne a exposé son point de vue sur les origines de la guerre qui fait actuellement rage au Moyen-Orient. Israël a réussi à repousser une attaque qui, si elle avait été couronnée de succès, aurait grandement compromis sa sécurité. Le 11 octobre, notre premier ministre a déclaré que nous n'avions d'autre ambition dans cette guerre que de repousser une attaque contre notre sécurité. Notre but national suprême est d'aboutir à une paix négociée.

128. De telles considérations expliquent notre attitude positive envers le projet de résolution, où nous lisons, au paragraphe 1 du dispositif, que le Conseil de sécurité :

“*Demande à toutes les parties aux présents combats de cesser le feu et de mettre fin à toute activité militaire immédiatement, 12 heures au plus tard après le moment de l'adoption de la présente décision, dans les positions qu'elles occupent maintenant*”.

129. Il est évident qu'Israël ne respectera le cessez-le-feu proposé que s'il est également accepté et observé par tous les Etats parties aux combats. En outre, tout gouvernement qui accepte le cessez-le-feu doit, de toute évidence, avoir la responsabilité de veiller à ce qu'il s'applique non seulement à ses propres troupes, mais aussi aux troupes d'autres pays qui opèrent sur son territoire, ainsi qu'aux forces irrégulières de tous genres. Je songe, par exemple, aux terroristes qui tirent sur les villages du nord d'Israël à partir du territoire libanais, à l'infiltration de certains éléments qui traversent la frontière. La cessation de l'activité militaire doit inclure la suppression du blocus actuellement imposé par la République du Yémen au détroit de Bab el-Mandeb. Clôre les voies navigables à la navigation internationale constitue sans nul doute un acte d'hostilité auquel ce projet de résolution doit mettre fin.

130. Nous acceptons le paragraphe 2 du projet de résolution dans le sens défini par Israël dans sa décision du 4 août 1970 eu égard aux initiatives de cessez-le-feu des Etats-Unis, ainsi que dans notre communication au Secrétaire général en date du 4 août 1970, et dans le discours de notre premier ministre, Mme Golda Meir, prononcé le même jour à la Knesset.

131. Nous attachons une grande importance à la disposition qui figure au paragraphe 3 du projet de résolution et qui dit :

“*Décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.*”

132. Nous avons constamment souligné que l'absence de négociations de paix libres, directes et normales, entre Israël et ses voisins est la raison même de l'impasse dans laquelle se trouve le Moyen-Orient. Le paragraphe 3 du projet de résolution et la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis reflètent un important progrès dans la politique internationale sur ce point fondamental.

133. Les hostilités déclenchées le 6 octobre ont eu pour résultat que des centaines de militaires sont devenus prisonniers de guerre. Nous considérons que la libération de tous les prisonniers de guerre actuellement détenus dans les pays intéressés au conflit est une condition indispensable à tout accord de cessez-le-feu.

134. En apportant une réponse positive à la proposition faite par les Etats-Unis d'Amérique et par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Gouvernement israélien espère que l'effusion de sang et les hostilités qui ont été le lot du Moyen-Orient depuis tant d'années feront place à une ère de paix et de coopération entre tous les Etats de notre région.

135. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Dans la déclaration qu'elle a faite devant le Conseil de sécurité lors de sa réunion du 8 octobre, pendant l'examen de la question de l'agression israélienne contre l'Egypte et la Syrie, la délégation chinoise a souligné ce qui suit :

“*Si le Conseil adopte une résolution, il faut qu'il condamne, dans les termes les plus énergiques, tous les actes d'agression commis par les sionistes israéliens, qu'il assure les peuples égyptien, syrien et palestinien de l'appui le plus ferme dans leur action légitime pour résister aux agresseurs, qu'il exige le retrait immédiat des sionistes israéliens de tous les territoires arabes qu'ils ont occupés et qu'il prévoie expressément le rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien.*” [1743^{ème} séance, par. 57.]

136. Le projet de résolution déposé aujourd'hui par les délégations des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reflète aucunement cette position raisonnable. Il faut également souligner que, tout au long des événements actuels, les deux superpuissances ont révélé par leurs actes leurs discordes autant que leur complicité à propos du Moyen-Orient et qu'elles ont cherché à imposer de nouveau au peuple arabe une situation qui n'est ni la guerre ni la paix. Cette fois-ci, les deux superpuissances viennent en toute hâte présenter au Conseil un projet de résolution de leur composition et demander qu'il soit adopté immédiatement, sans laisser le temps aux Etats membres du Conseil de sécurité de se consulter pleinement et les empêchant d'obtenir des instructions de la part de

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Séances plénières, 2143^{ème} séance.

leurs gouvernements respectifs. Cette façon d'imposer ses vues au Conseil est particulièrement choquante, et il nous est impossible de l'accepter.

137. Compte tenu de ce qui précède, la délégation chinoise décide de ne pas participer au vote sur le projet de résolution.

138. M. KHALID (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis plus de deux semaines maintenant, le Moyen-Orient est inondé de sang tandis que ses enfants gémissent et que ses mères pleurent. D'autres pays sont englobés dans la guerre, et toute la région risque d'être mise à feu et à sang par cette guerre contagieuse. Depuis le début des hostilités, le 6 octobre, aucun d'entre nous ne s'est contenté d'attendre les bras croisés. Sans aucun esprit partisan — le moment n'est pas propice à cela —, nous devons louer la solidarité, la sérénité et le sens d'équité avec lesquels le problème a été traité ici, par les opprimés et ceux qui les soutiennent. Sans leur solidarité et leur sérénité, nous n'aurions même pas pu faire ce premier pas. Tout ce que nous avons demandé, tout ce que nous demandons encore, c'est une paix honorable, une paix sans humiliation, sans effusion de sang et sans ressentiment entre pays qui savent fort bien qu'ils dépendent les uns des autres dans un monde où aucun pays n'est une île isolée.

139. Ce soir, on nous a présenté hâtivement un projet de résolution qui semble à l'évidence chercher à établir une paix permanente au Moyen-Orient. Comme mon collègue de l'Inde, je pense que ce projet de résolution a été pour nous une surprise que nous avons accueillie avec quelques doutes, ne serait-ce qu'à cause du manque total de consultations préalables.

140. Certains se sont déjà félicités de ce projet de résolution, en ce sens que tout est bien qui finit bien. Mais est-ce que cela va vraiment finir bien ? Le cessez-le-feu est un premier pas qui doit mener vers une solution indispensable d'un problème qui nécessite toute notre humilité et toute notre compréhension des conséquences que pourrait avoir une hésitation quelconque de notre part. C'est dire que les mots clefs, en l'occurrence, sont : humilité et rapidité.

141. S'il n'y a pas eu de paix au Moyen-Orient depuis vingt-cinq ans, c'est à cause de la vanité nationale et de l'ignorance que cette vanité engendre. Israël et ses partisans ont été poussés, dans leurs activités, par une certitude irrationnelle et subjective qui mène les individus aussi bien que les nations, et, pour employer les mots de l'un des plus grands esprits de ce siècle, par ce que les freudiens appellent "le désir de mort".

142. Maintenant que le mythe de l'invincibilité a été détruit, on voudrait espérer que l'obstination avec laquelle certains s'accrochent à ce mythe va au moins disparaître. Mais ce qui est plus important encore, c'est que les grandes puissances, qui ont toujours considéré le Moyen-Orient à travers le prisme déformant du mythe israélien, jettent maintenant un regard nouveau vers le problème, un regard fait de réalisme et du sens de la justice. C'est pourquoi nous

mettons en garde contre toute nouvelle hésitation, et c'est dans cet esprit que nous considérons les allusions faites dans le projet de résolution, tout d'abord à l'application immédiate de la résolution 242 (1967) dans toutes ses parties, et, en second lieu, aux négociations immédiates, allant de pair avec le cessez-le-feu, en vue de l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

143. A cette fin, tout doit être clair. Nous n'avons pas besoin de recourir à des ambiguïtés pour rechercher un compromis. Un compromis n'est pas une fin en soi. Une paix juste et durable est l'objectif. L'ambiguïté est la source de toutes nos souffrances. M. Scali nous a dit que nous connaissions tous fort bien la résolution 242 (1967), laquelle, en effet, nous est familière. Nous savons ce que la paix signifie. Nous savons ce que veut dire l'intégrité territoriale, de même que l'inadmissibilité de l'occupation. Nous espérons que nous serons cette fois-ci enfin d'accord avec les Etats-Unis sur cette question, et que nous n'aurons pas à recourir à des termes vides et ambigus.

144. Nos travaux, jusqu'à présent, n'ont pas été vains. Mettons-nous à l'ouvrage à nouveau alors qu'une chance s'offre au monde. Sans vouloir introduire dans le débat un élément quelconque qui puisse prêter à controverse, je crois de mon devoir de dire clairement qu'un cessez-le-feu, pour importante que soit cette mesure, ne saurait être qu'un premier pas vers la paix. La paix ne peut être assurée que par la mise en œuvre pleine et entière des résolutions de l'ONU. Ces résolutions sont la voix du monde, qui veut que cette crise prenne fin une bonne fois pour toutes.

145. Il ne saurait y avoir de paix avec l'occupation. L'occupation incite à la résistance et la résistance, c'est la guerre. Il n'y a pas de paix sans que l'on s'attaque à l'origine même du problème, à savoir la réalité palestinienne, que beaucoup d'entre nous n'ont cependant pas vue, parmi lesquels, je dois le dire, certains des différents gouvernements américains. La paix ne saurait être assurée alors que des territoires sont occupés.

146. Les événements du 6 octobre en sont la preuve manifeste. Une *pax israeliana* n'aurait guère de meilleure chance que la *pax romana*. La seule paix qui soit valable dans le cadre de l'ONU est une paix juste.

147. Permettez-moi de traiter d'un point complémentaire important. Le projet de résolution nous parle de négociations "sous des auspices appropriés". Pour nous, il n'y a pas d'auspices plus appropriés que l'ONU. Toute autre interprétation constituerait la première violation de la résolution 242 (1967). Au cours de cette année, nous nous sommes tous préoccupés de la réforme de l'ONU jusqu'à ce que nous ayons été détournés de cette noble cause par la quatrième guerre du Moyen-Orient. J'espère que nous pourrions commencer à nous occuper de cette question, objet d'un espoir longtemps nourri, en plaçant le nouveau-né dans le giron de l'ONU. C'est la place qui lui convient. Espérons que, sous ses auspices, il grandira et prospérera. On ne saurait concevoir une garde plus appropriée, ni des auspices mieux choisis. Les grands, les moyens et les petits doivent s'en tenir à cette solution.

148. Telle est notre interprétation de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. C'est celle de tous les membres du Conseil à l'exception d'un seul et nous voulons espérer que ce dernier se rangera finalement à nos vues. C'est ainsi que nous comprenons une paix juste et durable : une paix de compréhension et non de *diktat*, d'amitié et non d'humiliation, de concession et non d'asservissement, de triomphe de la loi et non point simplement de la logique des expédients et de la nécessité. C'est la vieille logique de la nécessité qui a entraîné les plaidoyers des tyrans pour excuser les actions les plus néfastes. Cette vieille logique était celle d'un paradis perdu. Ceux qui la soutiennent encore aujourd'hui ne font que poursuivre un rêve impossible.

149. C'est dans cet esprit que la délégation soudanaise n'adoptera pas une attitude négative à l'égard du projet de résolution qui nous est présenté.

150. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation se félicite de la célérité avec laquelle le Conseil a été appelé à se réunir ce soir et se dispose à agir. La nouvelle et terrible guerre qui a éclaté au Moyen-Orient, l'effusion de sang et la destruction renouvelées ont été pour la communauté mondiale une source de profonde et croissante préoccupation. En ces jours, les yeux de la communauté mondiale ont été rivés sur l'ONU et je crois qu'ils se portent sur nous ce soir.

151. De plus, les nouveaux et tragiques événements survenus au Moyen-Orient ont fait peser une ombre immense et menaçante sur les perspectives de paix dans le monde en général, perspectives qui avaient été renforcées par les progrès récents dans la détente mondiale.

152. Ma délégation a saisi la première occasion qui s'est offerte à elle au Conseil, le 9 octobre [1744^e séance], pour demander une cessation immédiate des hostilités et un renouveau des efforts visant à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. Dans les jours qui ont suivi les premières réunions du Conseil, devant le conflit qui continuait de faire rage, mon gouvernement a renouvelé son appel en vue de la cessation des hostilités. Dans un communiqué signé à Vienne le 12 octobre à l'occasion de la visite en Autriche du Président de la Bulgarie, les deux parties ont exprimé l'inquiétude profonde qu'elles éprouvaient de la reprise des hostilités au Moyen-Orient. Elles ont estimé sans aucune réserve que tous les efforts devaient être faits pour la cessation immédiate des hostilités entre les parties au différend et que toutes les mesures appropriées possibles devaient être appuyées afin de parvenir dans le plus bref délai à une paix juste et durable au Moyen-Orient sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

153. C'est par conséquent pour ces raisons que ma délégation appuiera par son vote le projet de résolution présenté conjointement par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Si le cessez-le-feu constitue en ce moment la mesure la plus importante, des efforts concertés visant à instaurer la paix, ainsi qu'il est dit aux paragraphes 2 et 3 du projet de résolution, constitueront l'étape suivante qui devra être réalisée de façon immédiate et simultanée.

154. Pour ce qui est de la nature et de la forme que revêtira cette paix, l'Autriche reste fermement attachée aux principes énoncés dans la résolution 242 (1967), dont l'application immédiate dans toutes ses parties est maintenant demandée. Nous savons parfaitement quel équilibre délicat représente ce projet de résolution, dont les éléments combinés doivent tous être fidèlement respectés pour être efficaces. Mais nous sommes certains que la cause de la paix et de la justice ne peut l'emporter que si cette résolution est mise en œuvre.

155. Nous sommes persuadés que, dans la grande tâche qui nous attend, la vaste somme d'expérience et de connaissances acquise par l'ONU en vingt-cinq ans d'efforts continus de paix dans la région constituera une base saine pour cette nouvelle quête de la paix. Le Conseil est maintenant sur le point d'exercer sa responsabilité primordiale en matière de paix et de sécurité internationales. Le Conseil de sécurité et l'ONU auront besoin, dans les jours à venir, du plein appui de la communauté internationale comme de celui des parties aux hostilités — qui, nous l'espérons, vont prendre fin —, de l'appui aussi des membres permanents du Conseil, auxquels la Charte confère une responsabilité particulièrement lourde.

156. Nous espérons que, grâce à ce soutien, une action rapide et constructive sera mise en œuvre, et ma délégation est pleinement disposée à donner son appui à tous ces efforts.

157. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

158. M. EL-ZAYYAT (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : J'avais espéré que je n'aurais pas à prendre la parole à cette séance. Mais, puisque j'ai maintenant demandé à intervenir, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes salutations les plus ferventes et les plus respectueuses à tous ceux qui sont sur les deux rives du canal de Suez, défendant la liberté et l'intégrité territoriale de l'Égypte. Qu'il me soit également permis d'envoyer mes salutations ferventes et remplies de fierté à ceux qui, sur le territoire de la Syrie, poursuivent le combat pour la liberté et l'intégrité territoriale de leur mère patrie, la Syrie. Ce sont des hommes qui ont préféré demeurer debout et mourir, plutôt que de vivre à genoux.

159. C'est du fond du cœur que je songe aux familles des victimes de la politique d'agression et de violence, de rêves de domination arrogante, de vie fondée sur la terreur, la politique de ceux qui s'efforcent d'agir comme le feraient des surhommes invincibles.

160. Ayant dit cela, je voudrais déclarer de nouveau que les objectifs de l'Égypte, tels que je les ai exposés, demeurent toujours la libération de nos terres, la sauvegarde de notre intégrité territoriale et la garantie que les droits usurpés des Palestiniens seront préservés. Ces objectifs ne sont pas uniquement les nôtres. En vérité, ils sont vôtres également; ce sont les objectifs en faveur desquels la majorité écrasante du Conseil a voté, pour lesquels la majorité écrasante de l'Assemblée générale a voté, pro-

clamant, une fois de plus, que l'acquisition de territoires par la guerre est inadmissible; que l'intégrité territoriale de toutes les nations est sacrée; que le droit à l'autodétermination est l'un des droits les plus fondamentaux, un droit pour lequel des hommes ont combattu et auquel l'ONU demeurera toujours attachée.

161. Cependant, j'ai demandé en fait à prendre la parole pour déclarer que je n'avais entendu aucun des deux auteurs du projet de résolution dire quoi que ce soit au sujet des conditions absurdes et des exigences contenues dans les termes du *diktat* israélien que nous avons entendu dans cette salle ce soir. A moins qu'elles ne soient, en fait, entérinées par lesdits auteurs et que nous n'entendions ceux-ci le déclarer, je les considérerai comme nulles et non avenues et n'ayant aucune signification, particulièrement parce qu'elles viennent de quelqu'un qui, j'en suis certain, vous a causé beaucoup de peine, à vous-même, monsieur le Président, et à chacun de ceux qui se trouvent autour de cette table, en parlant comme il l'a fait du Conseil et en disant que celui-ci s'est abaissé encore un peu plus. Je ne suis pas membre du Conseil. Si j'en avais été membre, j'aurais certainement proposé que toutes ces paroles insultantes soient rayées des procès-verbaux du Conseil.

162. Mme Jeanne Martin CISSE (Guinée) : Je serai très brève. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution S/11036 présenté par l'Union soviétique et les Etats-Unis, parce que ce vote positif expliquera sa position en faveur de la paix, de la fin de la violence.

163. Depuis en effet dix-sept jours, la bataille fait rage au Moyen-Orient, le sang coule de nouveau à flots et des milliers de vies humaines sont perdues. Pour ces raisons, nous avons accueilli le paragraphe 1 qui appelle un cessez-le-feu immédiat.

164. Nous sommes heureux que le Conseil ait pris sa responsabilité pour le rétablissement de la paix et le maintien de la sécurité dans cette partie du monde éprouvée depuis vingt-cinq ans. L'initiative conjointe prise par les deux puissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis, a été accueillie avec soulagement par ma délégation, qui n'a jamais cessé de situer la responsabilité des grandes puissances dans le conflit qui oppose les puissances au Moyen-Orient. Les événements que nous venons de vivre pendant ces quelques heures nous donnent tout à fait raison.

165. Nous formulons le vœu que ce projet de résolution que nous adopterons tout à l'heure soit effectivement appliqué. Nous voulons croire que son adoption signifiera l'évacuation de tous les territoires arabes occupés par Israël et la préservation du droit inaliénable du peuple de Palestine. Elle signifiera pour nous également que les négociations prévues au paragraphe 3 du projet de résolution se dérouleront au sein de l'ONU, à travers l'ONU.

166. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Arabie Saoudite insiste-t-il pour prendre la parole maintenant ? Nous avons compris qu'il avait été heureux d'accepter une promesse de ma part selon laquelle, après le vote, je me serais fait un plaisir de la lui donner.

167. M. BARODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je parlerai après le vote, monsieur le Président, si vous insistez. Je sais ce que sera le vote. Mais si vous insistez, je me rendrai à votre désir. Je pense que l'on peut me permettre de dire quelques mots, mais si vous voulez que je prenne la parole plus tard, je la prendrai plus tard. Cependant, je ne vois pas pourquoi exception pourrait être faite en ce qui concerne ma demande. Certes, je dépend de votre bon vouloir, mais je ne désire pas que quiconque puisse dire que vous avez profité de moi parce que nous sommes amis, en dehors de toute question politique.

168. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La dernière chose que je songe à faire est refuser à mon ami, le représentant de l'Arabie Saoudite, l'occasion d'exprimer son point de vue. Cependant, je dois lui demander de ne présenter sa demande de prendre la parole qu'après le vote. A ce moment-là, je pense qu'il y aura d'autres déclarations, et nous serons alors très heureux de l'entendre également.

169. M. BARODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : J'agirai ainsi, mais uniquement pour vous plaire.

170. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste et, en conséquence, je vais mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/11036. Puisque aucun représentant ne souhaite, à ce stade, prendre la parole pour expliquer son vote, je considère que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté².

L'un des membres (Chine) n'a pas participé au vote.

171. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La parole est au représentant de la Yougoslavie pour expliquer son vote.

172. M. BARODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Motion d'ordre.

173. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite pour une motion d'ordre.

174. M. BARODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Il était entendu que je prendrais la parole après le vote; je ne sais pas si les explications de vote font partie du vote. Le vote est une chose, une explication de vote en est une autre. Je ne veux pas être repoussé au dernier rang parce que j'ai été généreux à l'égard de mes collègues, alors que j'aurais pu exercer mon droit de réponse comme l'a fait M. Tekoah. Mais la générosité a ses limites. Puis-je maintenant prendre la parole ?

175. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je puis assurer le représentant de l'Arabie Saoudite qu'il ne

² Voir résolution 338 (1973).

pas le dernier orateur, mais je lui lance un appel pour soit patient quelques instants encore pendant que je e la parole au représentant de la Yougoslavie. Ce sera te son tour.

M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation yougoslave a écouté avec grande attention les interventions des auteurs du projet de résolution, le représentant des Etats-Unis, M. Scali, et le représentant de l'Union soviétique, M. Malik. Nous espérons que l'action conjointe de ces deux membres permanents du Conseil se traduira par une contribution majeure à une paix juste et durable, parce que la paix sans la justice aurait les mêmes conséquences que celles auxquelles nous avons été confrontés au cours de toutes ces années. Espérons aussi la cessation de toutes les activités militaires sauvera non seulement les vies de combattants et de civils de toutes les régions belligérantes actuelles, mais encore qu'elle mettra à l'abri les générations à venir des mêmes pertes tragiques, des mêmes sacrifices et des mêmes souffrances.

A titre d'explication de vote de la délégation yougoslave, je voudrais dire clairement ce qui suit : la position yougoslave sur la question de la crise du Moyen-Orient, ses origines et ce qu'il faut faire pour y apporter une solution est à la fois ferme et bien connue. Elle a été clairement exposée lors des débats du Conseil de sécurité en juin et juillet. Elle figure dans le projet de résolution des Etats non alignés [S/10974] qui, au Conseil de sécurité, a recueilli 13 votes favorables. Elle a été exprimée à la troisième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Alger ainsi que dans notre déclaration au cours de la discussion générale de l'Assemblée générale³, de même que dans notre intervention au Conseil de sécurité le 9 octobre dernier [44ème séance].

3. S'agissant du projet de résolution qui vient d'être adopté, nous notons que la disposition ayant trait au cessez-le-feu est directement liée au début des négociations portant sur l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous avons appuyé cette résolution 242 (1967) depuis le début et nous y avons toujours vu une base concertée de règlement; c'est pourquoi tous les principes et conditions qui y sont inscrits doivent être pleinement appliqués. Nous déclarons ici très catégoriquement notre compréhension très ferme de ce que cela représente.

9. Tout d'abord, la résolution demande clairement le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés par Israël à la suite de la guerre de 1967; et cela signifie retrait aux lignes du 5 juin 1967. Il ne peut y avoir aucune autre interprétation, car le même texte postule un autre principe fondamental généralement accepté à l'ONU, à savoir l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Séances plénières*, 2130ème séance.

180. Deuxièmement, la résolution reconnaît ensuite le droit de tous les Etats et de tous les peuples de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force; des frontières sûres et reconnues ne sauraient avoir pour base la conquête, la terreur ou l'occupation militaire. Nous reconnaissons qu'occupation signifie résistance, qu'une résistance justifiée mène à la guerre, et que par conséquent la paix et l'occupation ne sauraient coexister. Des frontières sûres et reconnues résultent de la paix, de leur acceptation légale par la liquidation de l'état de belligérance et de l'absence de toute nécessité de faire la guerre; il faut donc en finir avec l'occupation de tous les territoires arabes acquis par la guerre. Ces frontières sûres et reconnues pourraient alors être garanties par un système international dans le cadre de l'ONU, une fois que nous aurons un engagement sur le point essentiel du retrait des troupes de tous les territoires occupés.

181. Troisièmement, les droits légitimes du peuple arabe de Palestine doivent être reconnus et respectés. Nos débats ici en juin et juillet, les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et les événements intervenus par la suite prouvent que, pour le sort du peuple palestinien, ces droits sont importants au premier chef. On ne peut établir la structure de la paix en laissant de côté la solution de ce problème qui, aussi longtemps qu'il se posera, continuera à être une cause majeure de conflit au Moyen-Orient.

182. Ce disant, j'invite chacun à remarquer qu'il s'agit là d'une position inébranlable de la Yougoslavie, une position de principe selon laquelle, à l'ONU, nous ne pouvons refuser à aucun peuple le droit de lutter pour la libération de son territoire. Aucun cessez-le-feu, y compris celui que nous venons de décider, ne devrait servir à dissimuler une poursuite de l'occupation et de l'annexion. Nul cessez-le-feu ne peut survivre s'il n'est clairement et concrètement lié au début de l'effort de solution du problème essentiel posé par l'occupation de tous ces territoires arabes. La résolution 242 (1967) postule l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région. C'est sur cette base qu'un système peut être trouvé qui permettrait à tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, tous les autres principes de la résolution 242 (1967) étant également appliqués.

183. Pour conclure, je voudrais également faire remarquer que la position fondamentale de la Yougoslavie a toujours été que la solution globale de la crise du Moyen-Orient, et particulièrement la mise en œuvre de la résolution 242 (1967) dans toutes ses parties, non seulement devrait être basée sur les principes de la Charte des Nations Unies mais devrait également être fermement tenue par l'Organisation des Nations Unies et son organe principal, le Conseil de sécurité. C'est dans cet esprit que nous comprenons la résolution qui vient d'être adoptée, et particulièrement son paragraphe 3.

184. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

185. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [interprétation de l'anglais] : Je n'ai pas employé des mots insultants, pleins de venin, à l'égard des Juifs, pour reprendre ce qu'a dit M. Tekoah dans l'exercice de son droit de réponse. Je n'ai pas non plus, et à aucun moment, interrompu M. Tekoah quand il a pris la parole ici, au Conseil. Mais il semble que la vérité contenue dans ce que j'ai dit a dû le blesser profondément, au point qu'il s'est lancé dans ce que l'on pourrait qualifier de barrage verbal au vitriol. J'ai l'habitude des excès de M. Tekoah. Je le plains d'avoir développé la psychose sioniste en ce qui concerne le droit des Juifs, d'où qu'ils viennent, à se rendre en Palestine, conformément à l'idéologie sioniste. Réclame-t-il que tous les Juifs du monde, et particulièrement ceux de l'Union soviétique et des Etats-Unis, puissent s'établir en Palestine ? Que se passerait-il si 5 ou 10 millions de Juifs émigraient en Palestine au cours des dix ou vingt années à venir ? L'Union soviétique a été soumise à de grandes pressions de la part du Congrès et du Sénat des Etats-Unis afin qu'elle permette à des citoyens soviétiques de confession juive d'émigrer en Israël. 33 000 Juifs ont émigré, en une année, de l'Union soviétique vers Israël. Puisque les Etats-Unis ont admis des Juifs en 1945 et 1946, comme je me le rappelle bien, pourquoi le Congrès n'ouvre-t-il pas les portes des Etats-Unis à ces Juifs, et plus particulièrement à ceux qui émigrent de l'Union soviétique ? On pourrait leur donner des territoires dans le Texas, ou dans le Kansas — car, à New York, il n'y a plus de place pour eux.

186. Pourquoi, cher monsieur Scali, ne dites-vous pas à votre gouvernement — et je le lui demande par votre entremise — “Pourquoi voulez-vous qu'ils aillent en Palestine ?” Maintenant, pour votre information — mais je sais que vous êtes un homme savant et que vous connaissez l'idéologie sioniste —, il s'agit de rassembler tous les Juifs du monde dans la terre qu'ils appellent celle de leurs prétendus ancêtres. Ils ont oublié que c'était la terre de Canaan qui était peuplée avant que les tribus juives n'aillent vers le sud et ne viennent finalement en Egypte.

187. Bien entendu, l'ambassadeur Malik, de l'Union soviétique, ne sait pas plus que moi quel a été le marché conclu entre M. Kissinger et M. Brejnev. Les deux superpuissances sont certainement arrivées à un accord sans consulter les membres du Conseil. Nous-mêmes, qui ne sommes pas membres du Conseil, sommes restés en dehors des négociations de M. Kissinger avec M. Brejnev. Sans observer les finesses diplomatiques et les conventions d'usage surannées je manquerais à mon devoir si je ne disais pas que ces deux puissances auraient pu obtenir d'Israël qu'il observe la Charte et respecte les dizaines de résolutions adoptées par le Conseil depuis vingt-cinq ans. Ou bien nous sommes revenus à l'ère du “bord du précipice” qui caractérisait l'époque de feu John Foster Dulles, ou bien que les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis nous avouent que leurs pays ont conclu un marché secret alors que nous restions dans l'obscurité, et cela pour servir leurs intérêts nationaux ! Les superpuissances peuvent prolonger involontairement les souffrances des peuples du Moyen-Orient, Juifs ou Gentils, pour sauver leur détente. Le temps le dira. Nous saurons être patients.

188. Et maintenant, quelques observations à l'adresse des représentants du pays hôte, c'est-à-dire des Etats-Unis. Je dois le répéter, nous n'avons rien fait, nous les Arabes, pour vous blesser. Voulez-vous que vos intérêts dans notre partie du monde se volatilisent ? Cela vous est égal ? Vous représentez 6 p. 100 de la population du monde et vous voulez faire la police dans le monde entier, y compris chez nous ! Vous n'y arriverez pas. Nous ne vous avons fait aucun mal. Nous vous adressons un appel pour que vous reveniez à la raison et que vous n'envoyiez plus d'avions Phantom pour tuer les gens de chez nous. Bien sûr, l'Union soviétique a envoyé des armes. Mais qui a commencé, non seulement à envoyer des armes, mais aussi à appuyer l'Etat sioniste ? Nous vous avons avertis à maintes reprises, mais vous n'avez pas voulu entendre nos avertissements. Parce que vous êtes 210 millions et que vous avez le pouvoir dans le monde, nous devrions nous soumettre ! Vous vous souvenez, n'est-ce pas, de ce qu'a dit Thomas Paine à propos de la liberté et de la mort : dans tous les cas, la liberté ; sinon la mort. C'est ce que nous éprouvons dans le monde arabe à l'égard des Etats-Unis. Autrement, croyez-vous qu'un homme de soixante-sept ans, Sa Majesté le roi Faïçal, que l'on a toujours considéré comme un ami des Etats-Unis, aurait arrêté le flot de pétrole ? Et, au grand honneur de la Libye, de l'Algérie, du Koweït, du Qatar et de Bahreïn — ils étaient huit —, vous les traitez sans motif comme s'ils n'existaient pas. Que vous ont-ils fait ? Vous vous êtes engagés à préserver Israël, et ce en violation des intérêts mutuels du monde arabe et de vous-mêmes. Très bien, si vous le désirez ainsi ; ce n'est qu'une manche du conflit. Vos journalistes disent toujours : “C'est le seul Etat démocratique du Moyen-Orient.” Mais permettez-moi de vous demander, mon bon ami monsieur Scali — vous êtes un journaliste connu —, qui sont les maîtres de la presse dans votre pays ? Quand, pour la première fois, je suis venu dans ce pays en 1933, il y avait cinq grands journaux dans cette ville : le *New York Times*, qui avait été acheté par Ochs, dont une des filles épousa Sulzberger, et ils sont toujours les propriétaires de ce journal ; le *Herald Tribune* qui appartenait à Whitney — on n'y passait plus d'annonces publicitaires de telle sorte qu'il a dû fermer ses portes ; *The Sun* — vous vous rappelez *The Sun* ? Laissez de côté le *Brooklyn Eagle* ; c'étaient des journaux indépendants ; le *Journal American* de Hearst, vous vous le rappelez ? Et le *Daily News*, qui doit appuyer les sionistes car s'il ne le faisait pas on n'y passerait pas d'annonces publicitaires. C'étaient là les principaux journaux de la ville de New York. Qui représente maintenant la presse ici ? Le *New York Times* et le *New York Post*, et ils sont tous deux sionistes.

189. La liberté de la presse ? Très bien ! mais qui sont les maîtres des moyens d'information dans un autre domaine : la télévision ? Vous aimeriez les connaître, n'est-ce pas ? Qui est le Président de ABC ? Leonard Goldenson ? Ne serait-il pas un gentil de la Nouvelle-Angleterre, du Vermont ? Puis il y a M. Martin Rubenstein. Le grand directeur de la CBS depuis 1948 s'appelle William S. Paley. Et Robert Sarnoff, le fils de Robert Sarnoff, contrôle la NBC. Je pourrais continuer et continuer.

190. Avez-vous oublié les 72 millions de dollars avec lesquels les sionistes ont acheté de nombreux journaux de

province aux Etats-Unis ? Cela se passait il y a quelques années.

191. Je défie M. Tekoah, ou son remplaçant — M. Tekoah est parti; il était apparemment très irrité ce soir; qu'il parte et qu'il se repose ! — de réfuter ce que j'ai dit. Ce sont des faits.

192. Pourquoi j'élève la voix ? Vous voulez que je parle d'une façon orthodoxe : dire ce que je ne pense pas et penser ce que je ne dis pas. Quel jeu ! Il a échoué au Congrès de Vienne lorsque Talleyrand et Metternich divisèrent l'Europe en sphères d'influence.

193. Mais faisons autre chose et approfondissons davantage. Vous, les Etats-Unis, nous étions vos amis et vous étiez prétendument les nôtres : sur trente subventions étrangères votées par les parlementaires à Washington, douze étaient destinées aux écoles et aux hôpitaux israéliens. Total : 5 620 000 dollars. Ces subventions furent votées à un moment où les écoles dans tous les Etats-Unis étaient en train de fermer leurs portes ou de réduire l'année scolaire par manque de fonds. Pauvres contribuables américains, ils ne savent pas tout cela !

194. La télévision marche-t-elle en ce moment ? Les Etats-Unis l'ont-ils fermée ? Laissons-les écouter ce que je dis; peut-être cela mettra-t-il les parlementaires sur la bonne voie.

195. Et ce M. Henry Jackson de l'Etat de Washington situé à près de 3 000 miles d'ici ? Je connais l'Etat de Washington; il produit des pommes délicieuses. Il aurait mieux fait de rester fermier là-bas, plutôt que de brandir à 6 000 miles de notre pays la bannière de ceux qui persécutent le peuple indigène de Palestine. Henry Jackson ? Plus juif que les juifs, plus sioniste que les sionistes, plus royaliste que le roi.

196. Puis l'arrière-ban des sénateurs ! Soixante-dix-huit d'entre eux. Exercent-ils une pression sur vous — pas sur vous, monsieur Malik, mais sur votre gouvernement — pour vous donner le statut de nation la plus favorisée ? Quant à nous, on nous vend comme des esclaves alors qu'ici vous avez voté pour un projet de résolution. Mais une autre manche se présentera.

197. Moi, Baroody, je vous le dis, car je suis un homme de la région. Ces gens de Chang-hai et d'Afrique du Sud ne connaissent rien à la situation. Et vous, les membres, vous ne connaissez non plus rien de la situation, à l'exception de notre collègue de la Chine, qui au lieu d'opposer son veto a préféré ne pas participer au débat parce que son vote aurait été peut-être mal interprété. Le seul. La Chine — avec 800 millions d'hommes — ne sait, comme nous, absolument rien du marché passé entre M. Kissinger, prix Nobel pour la paix, et M. Brejnev. Depuis qu'il a négocié, des milliers d'hommes ont été tués et il y a eu pour des millions de dégâts.

198. Demandons-nous pourquoi tous ces ennuis avec nos frères juifs, car après tout nous sommes frères dans

l'humanité, bien que nous nous combattons. M. Tekoah dit maintenant que je fabrique l'histoire. Quant à lui, il a ses discours préfabriqués. On lui apporte ces discours; je suis bien placé pour le voir; on les lui passe dactylographiés et il n'a plus qu'à les lire mot après mot. Qui croit-il tromper ?

199. Je n'ai pas de discours préfabriqué, mais je connais les statistiques et ma mémoire ne me trompe pas. Et je défie les sionistes de réfuter ce que je vais dire.

200. Depuis les jours des anciens Egyptiens, Moïse ayant conduit les Juifs en Palestine, Rome expulsa de son sein les sionistes qui vivaient à part, et le pauvre Juif innocent souffrit. Cela se passait en l'an 70 après J.-C.

201. Et l'Angleterre. Où est sir Donald Maitland ? Est-il fatigué ? Consultez l'Encyclopédie britannique, qui est d'ailleurs maintenant publiée à Chicago — oui, mon bon ami du Royaume-Uni — et vous trouverez que l'Angleterre l'a fait aussi en 1290.

202. L'Allemagne l'a fait en 1298. Bien sûr, Hitler fit beaucoup de persécutions, et nous le déplorons pour tous ceux qui ont péri entre ses mains —, mais maintenant on assiste à une volte-face. L'Allemagne de l'Ouest veut commercer avec les banquiers internationaux, comme on les appelle. Ils doivent être dans les bonnes grâces de Mme Meir pour laver les péchés de l'époque nazie. Mais l'Allemagne les a expulsés en 1298.

203. Je vois que M. Lecompt est ici. L'ambassadeur de Guiringaud est allé se coucher aussi. La France les a expulsés en 1306, l'Autriche en 1421, l'Espagne en 1492, le Portugal en 1496. Oh, les racistes — Portugal — ils n'auraient jamais dû faire cela !

204. C'étaient des sionistes, les dirigeants — pas les pauvres Juifs, qui vivaient paisiblement partout où ils allaient. C'étaient des sionistes. M. Tekoah a parlé du sionisme, de la gloire et de la grandeur qui imprègnent son idéologie. Et maintenant, de plus en plus d'avions à réaction sont promis à Israël, cessez-le-feu ou non, et si, un jour, le cessez-le-feu n'existe plus, y aura-t-il un flot d'armes diaboliques envoyées par les Etats-Unis à crédit, ce qui signifie : vous paierez plus tard, ou peut-être pas du tout ? Que croyez-vous que le Congrès des Etats-Unis, qui force la main au Président des Etats-Unis, fait pour nous ? Il tue les Palestiniens et usurpe leurs foyers. Là encore, c'est avec hypocrisie que l'on parle des pauvres Juifs. Les Juifs — certains sont pauvres. Certains sont chauffeurs de taxi. Certains veulent s'identifier et se sont identifiés à leur pays d'adoption ou au pays où ils sont nés. Mais les sionistes ne les laissent pas en paix. Ils les veulent tous réunis en Palestine — 10 millions, 20 millions, autant qu'ils peuvent. Y arriveront-ils ? Voilà la grande question.

205. Tels sont les faits, qui ne sont pas inventés de toutes pièces. Chaque mot les concernant figurera dans le compte rendu. Si j'ai fait, sans le vouloir, une ou deux erreurs, qu'on me reprenne; mais je défie quiconque de réfuter ces faits historiques.

206. Maintenant, voyons la résolution — la dernière inspiration; le paragraphe 3 est ainsi conçu :

“*Décide* que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés”.

Qu'est-ce qui empêchera Israël de dire que les négociations devant commencer entre les parties intéressées devront commencer à la même table ? Qui va dire ce que “sous des auspices appropriés” signifie ? Ces termes vagues me rappellent “territoires occupés”, et savoir s'il faut entendre “territoires occupés” ou “les territoires occupés”. Depuis six ans Israël discute cet article défini “les” et l'interprète de la façon qu'il entend. Qui va être l'arbitre en la matière ? Bien entendu, l'Union soviétique et les Etats-Unis peuvent mettre fin à cet état de choses et amener Israël à se retirer des territoires occupés et à accorder au peuple palestinien son droit à disposer de lui-même. Ils ont combattu le puissant Hitler; ne peuvent-ils maintenant amener Israël à agir ainsi ? Ou ont-ils des intérêts en Israël ? Dites-le si vous en avez, ne le cachez pas !

207. Je commence à devenir personnel et peu orthodoxe dans ma façon d'aborder le sujet. A quoi cela sert-il de ne pas dire la vérité et de ne pas faire état de nos soupçons ? Nous espérons que nos soupçons sont sans fondement, parce que nous aimons les Juifs — nous n'avons rien contre les Juifs. Nous devons nous défendre de l'agression sioniste en notre sein. Que le sionisme, le sionisme politique, disparaisse et — je le garantis — il ne sera fait de mal à aucun Juif. Notre tradition veut que nous défendions les Juifs si on veut leur faire du mal. L'idéologie d'Israël est européenne; elle est étrangère à notre région. S'il veut la paix, qu'il descende le pavillon et il y aura un drapeau commun. C'est ce que j'ai dit à maintes reprises aux usurpateurs, qui semblent s'être enivrés de l'euphorie de la victoire, comme d'autres l'ont fait. Les Arabes ont eu quatre empires. Lorsque leurs chefs se sont enivrés, ils sont tombés et à juste titre. J'espère que l'histoire nous aura appris une leçon. Mais les sionistes, comme les Bourbons, n'oublient rien et n'apprennent rien. Ils sont l'aristocratie du monde. Ils sont le peuple élu de Dieu. Tous les autres sont au second rang. Nous avons été mis dans un second moule par Dieu. Et ceux qui ne croient pas en Dieu ou qui n'appartiennent pas à une religion monothéiste ? Devront-ils être envoyés en enfer ? C'est une fiction que de dire que Dieu leur a donné la Palestine.

208. Je vous remercie de votre indulgence et de m'avoir aimablement donné enfin la parole.

209. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Il est très tard et nous avons fait ce que nous devons faire, mais

j'espère que les membres du Conseil auront encore de la patience pendant une minute, avant que je lève la séance.

210. Je crois que les membres du Conseil, individuellement et collectivement, ont raison d'éprouver de la satisfaction devant le résultat de notre séance de ce dimanche soir et de ce lundi matin.

211. Les combats au Moyen-Orient, qui ont commencé le samedi il y a deux semaines, qui se sont poursuivis sans trêve depuis et qui ont fait l'objet de notre discussion à nos quatre réunions, ont été, je crois que nous pouvons tous l'affirmer, une source de grave inquiétude pour le monde entier et en particulier pour nous, membres du Conseil, qui, conformément à la Charte des Nations Unies, sommes chargés de la grave responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'était notre devoir, au Conseil, de faire en sorte avec tout le pouvoir dont nous disposons de mettre fin à cette guerre tragique et de coopérer à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. En tant que membres du Conseil, nous devons maintenant nous unir pour demander aux parties d'accepter cette résolution et de travailler d'urgence, rapidement et loyalement, à son application. La résolution ne peut être couronnée de succès que si les parties sont décidées à ce qu'il en soit ainsi. Pour notre part, nous devons souligner que nous comptons qu'elles agiront dans ce sens, sans bien entendu sous-estimer les difficultés auxquelles elles se heurtent. Nous devons aussi leur faire parvenir collectivement le message le plus clair possible selon lequel nous sommes prêts, à tout moment, à leur fournir toute l'assistance dont elles pourraient avoir besoin pour atteindre l'objectif de la résolution, qui, en définitive, doit certainement être la paix, afin que tous les hommes, femmes et enfants de cette région troublée du monde puissent vivre à l'abri de la crainte et de la misère.

212. Parlant en tant que représentant de l'AUSTRALIE, je voudrais m'associer pleinement à ce que je viens de dire comme président du Conseil. L'adoption de cette résolution sera reçue avec satisfaction par le peuple et le Gouvernement australiens. Nous en sommes heureux et nous allons accorder notre plein appui et notre pleine sympathie à la tâche difficile d'application.

213. En ma qualité de PRÉSIDENT, j'ai maintenant l'intention de lever la séance. Nous allons suivre les événements avec l'attention la plus grande et être prêts à nous réunir à tout moment lorsqu'il faudra aider les parties à mettre en œuvre le plus rapidement possible les dispositions de cette résolution.

La séance est levée le lundi 22 octobre, à 1 h 30.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
